



**PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DE LA NOUVELLE AIRE PROTEGEE AMBATOFOTSY
(COMMUNES RURALES ANOSIBE AN'ALA ET
TRATRAMARINA – DISTRICT ANOSIBE AN'ALA – REGION
ALAO TRA MANGORO)**

Pour validation

Juillet 2014

ELABORATION :

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORETS

REALISATION

MADAGASIKARA VOAKAJY

COLLABORATION :

COMMISSION SAPM

REMERCIEMENTS

Nos vifs remerciements à tous ceux qui ont pris part à l'élaboration de ce Plan.

Que soient remerciés ici tous les bailleurs et partenaires financiers de la NAP :

UNDP GEF/SGP Small grants

FFEM/PPI

WATERLOO FOUNDATION

DICE

DARWIN INITIATIVE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I- CONTEXTE ET ANALYSE	4
I.1- CONTEXTE GLOBAL DE LA CREATION DE LA NAP AMBATOFOTSY	4
I.2- CONTEXTE DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL	9
I.3- PRIORITES POUR LA GESTION DE LA CONSERVATION	15
<i>I.3.1- Le choix et la viabilité des cibles de conservation.....</i>	<i>15</i>
<i>I.3.2- Les menaces sur l'Aire Protégée</i>	<i>21</i>
I.4- CONTEXTE SOCIALE, CULTUREL ET ECONOMIQUE.....	25
<i>I.4.1- CONTEXTE SOCIO-CULTURELS</i>	<i>25</i>
<i>I.4.2- Economie rurale et dépendance aux ressources.....</i>	<i>26</i>
<i>I.4.3- Intégration de la NAP dans les plans régionaux</i>	<i>29</i>
I.5- PRIORITE POUR LA SAUVEGARDE DU BIEN-ETRE HUMAIN.....	30
<i>I.5.1- Défis et opportunités de l'impact social de la NAP</i>	<i>30</i>
<i>I.5.2- Mesures de sauvegarde, PAP et autres bénéficiaires</i>	<i>32</i>
II- AMENAGEMENT ET ZONAGE DE LA NAP AMBATOFOTSY	33
II-1 DEFINITIONS	33
II-2 PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DE LA DELIMITATION ET DU ZONAGE DE LA NAP AMBATOFOTSY	35
II-3 DELIMITATION ET ZONAGE DE LA NAP AMBATOFOTSY	35
III- MODE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION	40
III.1- PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE DU SAPM	40
III.2- LE CHOIX DE LA CATEGORIE ET DU MODE DE GOUVERNANCE.....	40
III.3- LA STRUCTURE DE GESTION DE LA NAP	41
III.4- LA CAPACITE ET L'EFFICACITE DE GESTION DE LA NAP	48
IV- OBJECTIFS, STRATEGIES ET ACTIONS	49
IV.1- OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS.....	49
IV.2- STRATEGIES ET ACTIONS	51
IV.3- SUIVI ET EVALUATION	60
IV.4- PLAN DE TRAVAIL POUR LA PERIODE DE 2014-2018	61

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1: Sommaire de la viabilité des cibles de conservation de la NAP Ambatofotsy</i>	19
<i>Tableau 2: Importance relative des pressions par cibles de conservation</i>	24
<i>Tableau 3: Résumé sur les rôles et responsabilités de chaque niveau de structure de gestion de la NAP Ambatofotsy</i>	46
<i>Tableau 4: Evaluation de la capacité de gestion de la NAP Ambatofotsy</i>	48
<i>Tableau 5: Evolution de l'indice d'efficacité de gestion de la NAP selon le Tracking Tool</i>	49
<i>Tableau 6: Plan de travail quinquennal de la NAP Ambatofotsy</i>	61

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1: Situation géographique de la NAP Ambatofotsy</i>	11
<i>Figure 2: Cours d'eau venant de la forêt et sources d'eaux des villages</i>	13
<i>Figure 3: Les cibles de conservation de la NAP Ambatofotsy</i>	20
<i>Figure 4: Défrichement affectant la forêt</i>	22
<i>Figure 5: Type de pièges utilisés pour le braconnage</i>	23
<i>Figure 6: Zonage de la NAP Ambatofotsy</i>	39
<i>Figure 7: Communautés engagées dans la restauration de la forêt</i>	44
<i>Figure 8: Organigramme de la structure de gestion de la NAP</i>	45
<i>Figure 9: Liens entre la conservation, la pérennisation et la sauvegarde de la qualité de vie locale</i>	50

PREFACE

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la politique environnementale nationale sur les aires protégées, la création de la Nouvelle Aire Protégée (NAP) Ambatofotsy a été initiée en 2008 par l'association Madagasikara Voakajy (MV) et l'ONG locale Mbarakaly. Elle a obtenu son statut de protection temporaire la même année avec de nombreuses autres aires protégées.

La NAP Ambatofotsy est à cheval sur deux Communes Rurales Anosibe An'Ala et Tratramarina le long de la limitrophe Est du district Anosibe An'Ala Région Alaotra Mangoro. Elle est entourée de cinq villages et fokontany : Tratramarina (fokontany), Saharongana (village), Ambonihoboka (fokontany) de la Commune Rurale Tratramarina, Fenoarivo (fokontany) de la Commune Rurale Anosibe An'Ala, Ambalanirana (village du district voisin Antanambao/Manampotsy)

Cette NAP Ambatofotsy, d'une surface de 1775 Ha 39 a 42 ca, représente la forêt dense humide de moyenne altitude de l'Est allant de 788 m à 1220 m. Malgré sa taille, elle renferme d'innombrables espèces floristiques endémiques de Madagascar. Elle fait également partie des rares sites où le caméléon en danger critique d'extinction et endémique du district Anosibe An'Ala, *Calumma tarzan* est encore observé.

Cette biodiversité de la NAP a beaucoup influencé l'orientation des stratégies de sa gestion. Ainsi, la forêt, les Lémuriens, *Calumma tarzan* et la roussette de Madagascar *Rousettus madagascariensis* ont été choisis comme cibles de conservation pour la NAP Ambatofotsy. Les principales menaces identifiées sont la pratique de culture sur brûlis qui entraîne une perte rapide de la forêt, habitat principal du caméléon et des lémuriens et le braconnage qui a des effets dramatiques sur l'état des cibles, en particulier, les lémuriens.

La population autour de la NAP Ambatofotsy est à majorité des Betsimisaraka. Les autres ethnies sont pour la plupart des Merina, des Betsileo venus pour le commerce, la mine artisanale ou encore pour louer leur service aux agriculteurs locaux. Les us et coutumes sont encore basés sur les traditions et cultures Betsimisaraka. Un tangalamena dirige le village aidé de son porte-parole et des Raiamandreny. Ce sont surtout les hommes qui prennent les grandes décisions concernant le village. Beaucoup de rites jalonnent la vie autour de la NAP toujours dirigés par le Tangalamena au pied des « Jiro » érigés dans les villages pour marquer la présence de chacune des grandes familles qui forme la communauté villageoise. Beaucoup des rituels des alentours de la NAP dépendent des ressources forestières (tombeau, « Jiro »)

La population autour de la NAP est en général composée de familles nombreuses peu instruites et fortement dépendant des ressources naturelles qui les entourent. Cette

population est en majorité des agriculteurs qui pratiquent d'autres activités pour vivre telles que les petits commerces locaux, la mine artisanale, collecteurs de produits locaux, l'élevage à petite échelle. L'agriculture et l'élevage sont encore pratiqués de façon traditionnelle sans réelle évolution amenuisant la production d'année en année. Comme la NAP Ambatofotsy se situe dans une zone assez isolée avec des routes et pistes assez carrossables tout au long de l'année, la population alentour a du mal à écouler leurs produits car peu de collecteurs de produits locaux y viennent.

La création de cette NAP influe sur l'ouverture du district à son entourage plus particulièrement la Région Alaotra Mangoro. En effet, la création de cette NAP s'intègre dans la vision de la Région qui veut qu'elle soit le berceau de la nature. Sa délimitation a été effectuée avec les responsables fonciers locaux contribuant ainsi à l'établissement des différents plans de développement local, régional et même national. (PLOF, SRAT, SNAT)

La création de la NAP Ambatofotsy aura aussi une incidence sur la vie des gens autour de la NAP à différents degrés notamment à cause des restrictions d'accès aux ressources qu'elle va engendrer, plus particulièrement dans la pratique du tavy, l'utilisation des produits forestiers ligneux ou non ligneux. Différentes alternatives ou compensations ont été et seront étudiées et programmées avec les concernés et toutes les parties prenantes pour endiguer ces pertes. Une de ces alternatives est la plantation d'arbres à croissance rapide pour pallier aux besoins en bois local. Il y a aussi l'appui et la promotion des techniques de culture sans l'usage du feu comme le tavy. Mais cette création n'apporte pas que des désagréments à la population locale. En effet, l'existence de la NAP dans le district pourrait être envisagée comme un levier pour l'écotourisme dans cette zone.

La NAP Ambatofotsy est subdivisée en deux zones : le Noyau dur et la Zone tampon dont les règles de gestion sont régies par la loi COAP, le PAG, le Dina de gestion de ses ressources naturelles et les différents autres outils de gestion à la disposition du gestionnaire. Le noyau dur est une zone unique de 898 Ha couverte en majorité de forêt. Le reste constitue la zone tampon qui est subdivisée en plusieurs sous-zones à savoir la zone des droits d'usage et la zone d'utilisation contrôlée. La NAP Ambatofotsy est entourée d'une zone de protection de 30 m à partir de sa limite. Les villages et communes alentour composent la zone périphérique dans laquelle les activités de gestion de la NAP ont une incidence sur la vie de la population et vice versa.

En regard de sa situation actuelle, la NAP Ambatofotsy a été classifiée **Réserve des Ressources Naturelles (catégorie VI de la classification des AP de l'UICN et du SAPM)** et gérée en **Cogestion collaborative** par l'Etat (MEF), le Comité d'Orientation et

d'Evaluation (COE) composé d, le Comité de Gestion (COGE) (gestionnaire délégué et VOI). Ces choix ont été effectués en concertation avec toutes les parties prenantes locales.

Les objectifs de gestion liés à la gestion de la NAP à travers ses cibles et le choix de sa catégorie et mode de gouvernance visent le maintien de leur viabilité et la réduction des menaces qui pèsent sur ces cibles, en particulier, mais aussi de permettre que les restrictions à l'accès aux ressources se trouvent compensées par d'autres activités génératrices de revenus, que la NAP soit intégrée dans le paysage de développement local, régional et national et que sa pérennisation soit assurée. Ainsi, l'évaluation des performances de gestion impliquent des modalités de suivi couplées à l'organisation de patrouilles, de surveillance et de contrôle régulières dans la NAP. Elle s'adresse également à l'implication des communautés locales dans la gestion de la NAP et à la contribution de la NAP à la sauvegarde ou à l'amélioration de la vie locale. 19 stratégies de gestion ont été retenues pour l'atteinte de ces objectifs dont les principales sont l'opérationnalisation de la structure de gestion et la pérennisation des financements pour assurer la gestion de la NAP. Le renforcement des capacités des gestionnaires locaux est aussi une des stratégies clés permettant d'assurer la pérennisation de la NAP et l'adhésion des communautés locales à la gestion de la NAP.

Le PAG de la NAP Ambatofotsy inclut donc le contexte de sa création mais aussi toutes les activités relatives à la gestion de la NAP. Il prévoit également le suivi et l'évaluation de l'atteinte des objectifs de gestion fixés. Ce plan servira de base à l'élaboration de différents plans et outils de travail plus particulièrement le plan d'affaire qui permettra au gestionnaire d'identifier et de sécuriser les fonds nécessaires à la pérennisation de la gestion de la NAP.

INTRODUCTION

La déclaration de Durban en 2003 a marqué l'engagement de Madagascar à tripler la surface de ses Aires Protégées. L'enjeu en est la préservation de la biodiversité unique de l'île pour le bien être de tout le peuple Malagasy présent et futur mais aussi pour le monde entier. Cette volonté s'est confirmée dans la politique environnementale du pays par la mise en place du Système d'Aires Protégées de Madagascar (SAPM) qui, dans un souci de vouloir se conformer aux standards internationaux d'aires protégées, est composé d'aires protégées de toutes les catégories définies par l'UICN que ce soit pour les aires protégées déjà existantes gérées par Madagascar National Park (MNP) ou pour les aires protégées nouvellement créées. Ainsi, en plus de vouloir augmenter la surface des aires protégées, Madagascar veut prôner la représentativité de tous les écosystèmes malagasy dans ses aires protégées mais aussi et surtout impliquer les communautés locales à la mise en place et à la gestion de ces aires protégées. Dans la réalisation de cet engagement, l'état a eu recours à la collaboration publique-privée permettant ainsi à la communauté scientifique d'apporter leur contribution à la conservation de la biodiversité malagasy et d'utiliser les connaissances disponibles sur l'état de cette biodiversité pour définir les zones prioritaires et potentielles pour la conservation.

En ce qui concerne la forêt d'Ambatofotsy, la population locale a depuis longtemps pris conscience de la nécessité de préserver ce lambeau de forêt pour les générations futures et dans l'intérêt des villages voisins vu que la majorité des rivières qui alimentent ces villages prennent leurs sources dans cette forêt. Elle a ainsi déjà entamé la procédure pour sa préservation. Par la suite, elle fut découverte lors des recherches sur les chauves-souris frugivores menées dans le district d'Anosibe An'Ala par l'équipe de l'Association Madagasikara Voakajy (MV) en collaboration avec l'ONG locale Mbarakaly depuis 2004,. Faisant partie d'une vaste étendue de forêt de la partie Est d'Anosibe An'Alalaquelle s'est trouvée amenuisée par la pratique du tavy, la forêt d'Ambatofotsy s'est en effet, vue réduite d'années en années jusqu'à ne plus former qu'un îlot de forêt sur les hauteurs d'Ambatofotsy et ses alentours. Elle a été aussi exploitée pour ces bois auparavant, particulièrement, le palissandre. Madagasikara Voakajy s'est intéressée à ce lambeau de forêt du fait qu'elle abrite une grotte, dortoir diurne d'une des trois espèces de chauves-souris frugivores malagasy, des espèces cibles de MV. En effet, les chauves-souris frugivores de Madagascar, malgré leur endémicité, sont rarement représentées dans le réseau des aires protégées existantes alors qu'elles font partie des espèces menacées de chasse dans le pays. Ce qui a incité Madagasikara Voakajy a créé des aires protégées dédiées à leur conservation et la forêt d'Ambatofotsy fait partie de celles qui ont été choisie dans ce sens.

Ce choix s'est encore justifié plus tard grâce aux recherches qui y ont été effectuées. En effet, force est de constater que cette forêt est devenue un refuge pour le reste de la biodiversité de cette zone, laquelle a été malmenée par la disparition rapide de son habitat et par une extraction abusive. Etant le seul refuge qui reste dans cette zone, il est devenu évident que la conservation de cette forêt est nécessaire surtout si l'on considère le fait qu'elle abrite de nombreuses espèces endémiques de Madagascar pour ne citer que les Lémuriens et les chauves-souris. Ainsi, à la demande de l'association et avec le consentement des communautés locales, la forêt d'Ambatofotsy est promue en Aire Protégée depuis 2008 en accord avec le MEF, le ministère tutelle de la création de nouvelles aires protégées.

Ainsi, la création d'Ambatofotsy en tant que nouvelle aire protégée a suivi la procédure établie par l'Etat dans un souci d'uniformisation du processus de création d'aires protégées à Madagascar (MEFT, 2009, SAGE 2013a). L'élaboration de ce Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) est une des étapes critiques de la procédure de création de cette NAP. En effet, ce plan sera le reflet de toutes les démarches accomplies avec la participation de toutes les parties prenantes pour la mise en place de la NAP. De plus, c'est un outil de gestion très important en tant que document de référence pour l'orientation des actions de gestion de l'aire protégée et leur adaptation en fonction du contexte, de la connaissance de l'AP et de son entourage pour le gestionnaire.

Le présent PAG a été établi en suivant le canevas d'élaboration de PAG d'une aire protégée conçu par le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF) malagasy (MEFT 2008, SAGE 2013b). Il est prévu pour une période de cinq ans et comporte quatre grandes sections :

- Une section contexte et analyse qui vise à démontrer l'importance et la nécessité de la protection de cette NAP à travers les analyses préalables de la création de l'aire protégée ;
- La section mode de gouvernance et de gestion présentant la catégorie et le mode de gouvernance, la structure et le fonctionnement des organes de gestion de l'AP ainsi que les principes de gouvernance qui leur sont assignés. De même, l'évaluation de l'efficacité et la capacité de gestion du personnel de l'AP sera aussi le sujet de cette section ;
- une section Aménagement et zonage qui définit les différentes zones de la NAP avec leurs règles de gestion et d'utilisation ;
- enfin, une section Objectifs, stratégies et actions relate les détails de la perspective sur cinq ans (2014 – 2018) de l'AP avec les objectifs de gestion et les stratégies qui permettront de

les atteindre, les actions à entreprendre au cours de ces cinq années et les résultats à attendre de ces efforts.

Un plan de travail pour ces cinq années de validité du PAG sera présenté à la fin du document.

I- CONTEXTE ET ANALYSE

I.1- CONTEXTE GLOBAL DE LA CREATION DE LA NAP AMBATOFOTSY

Lors du Congrès Mondial sur les Parcs à Durban, le 17 septembre 2003, Son Excellence le Président Marc Ravalomanana a annoncé la volonté du Gouvernement Malagasy d'augmenter la superficie des Aires Protégées du pays. Le Président de la République a déclaré à cette occasion: « Nous ne pouvons plus nous permettre de laisser partir en fumée nos forêts, de voir asséchés les lacs, marais et étangs qui parsèment notre pays et d'épuiser inconsidérément nos ressources marines. Aujourd'hui, je veux vous faire part de notre résolution à porter la surface des aires protégées de 1,7 millions d'hectares à 6 millions d'hectares dans les cinq années à venir, et en référence aux catégories des aires protégées de l'IUCN. »

A ce titre, le Groupe Vision Durban s'est formé et s'est attelé pour la création de ces nouvelles aires protégées avec plusieurs Ministères. C'est ainsi qu'après des travaux de réflexion au niveau de ce groupe et à la suite de la visite des experts de l'IUCN en mars 2005 à Madagascar, le Groupe Vision Durban a décidé de mettre en place à Madagascar un système d'aires protégées constitué d'un éventail complet de catégories et types de gouvernances, ainsi qu'un cadre juridique correspondant. La finalité du système d'aires protégées de Madagascar (SAPM) est de conserver la biodiversité tout en contribuant à la réduction de la pauvreté et au développement du pays.

Ce système inclut le réseau national des aires protégées déjà existant et les nouvelles aires protégées à créer. Les objectifs de gestion de ces nouvelles aires protégées sont de :

- Compléter la représentativité du réseau national des aires protégées;
- Protéger les espèces en dehors du réseau national des aires protégées actuel;
- Conserver les populations viables des espèces clés (keystone species);
- Contribuer au maintien du pont génétique (connectivité biologique);
- Conserver les écosystèmes et les habitats importants;
- Assurer la maintenance des services écologiques importants;
- Appuyer à la valorisation/gestion durable économique des écosystèmes naturels.

Madagascar est mondialement connu pour la richesse de sa biodiversité mais aussi par le fait que cette biodiversité est gravement menacée par les actions de l'homme. Les aires protégées sont un outil essentiel de la conservation à long terme de cette richesse. Des aires protégées bien conçues et ayant reçu le soutien et l'engagement des acteurs à tous les

niveaux contribuent au maintien à long terme des ressources naturelles et culturelles d'un pays, garantissant son développement durable. Ainsi, les aires protégées peuvent :

- Entretenir les ressources en eau et le climat ;
- Assurer une utilisation durable des produits forestiers ligneux et non-ligneux ;
- Prévenir la destruction de la forêt par l'exploitation irrationnelle ;
- Protéger la pêche communautaire ;
- Aider à préserver les sites sacrés et les valeurs culturelles ;
- Favoriser le développement de l'écotourisme et l'emploi ;
- Eventuellement, constituer une source de revenus à travers le Mécanisme de Développement Propre du Protocole de Kyoto auquel Madagascar est signataire.

Une aire protégée est « Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (UICN).

Toutes les aires protégées à Madagascar sont régies par la Loi N°028/2008 du 29 Octobre 2008 portant refonte du Code de Gestion des Aires protégées.

Un système d'aires protégées est un ensemble représentatif d'aires protégées qui comprend:

- tous les habitats majeurs (par exemple d'un pays ou d'une région) ;
- des habitats assez larges, capables de soutenir des populations viables de flore et de faune ;
- des habitats bien connectés, pour permettre les échanges génétiques nécessaires à la stabilité des espèces.

Le Système d'Aires Protégées de Madagascar (SAPM) est composé du réseau national actuel des aires protégées géré par l'Association Madagascar National Park (MNP) et des nouvelles aires protégées. Ces NAP ont pour but de compléter la représentativité et assurer la durabilité de la biodiversité malagasy ainsi que de maximiser les autres valeurs naturelles et culturelles qui y sont associées. Le SAPM inclura plusieurs catégories de gestion et plusieurs types de gouvernance. Les spécificités malagasy à prendre en compte pour la mise en place du système d'aires protégées sont :

- Les aspects biologiques : Richesse exceptionnelle en biodiversité (mégadiversité), diversité et endémicité écologique régionale, priorité mondiale (hotspot) en raison des menaces de disparition ;

- Les aspects sociaux-culturels : omniprésence des structures traditionnelles, considération des valeurs sociales et traditionnelles, rôle important des éléments naturels et des écosystèmes pour des rites et pour l'identité culturelle malagasy ;
- Les aspects économiques : niveau de pauvreté élevé, forte dépendance aux ressources naturelles et les services écologiques (en particulier l'eau).

Les opportunités offertes par un Système d'Aires Protégées de Madagascar permettront :

- d'étendre la couverture totale des aires protégées dans le pays ;
- d'améliorer la représentativité des écosystèmes protégés ;
- d'améliorer la connectivité biologique au niveau de paysage terrestre et marin ;
- de renforcer les liens positifs entre conservation terrestre et marine ;
- d'impliquer et d'obtenir l'appui de la société entière pour la conservation ;
- d'accroître la flexibilité des modes de gestion ;
- d'instaurer de façon durable la notion de conservation dans le pays ;
- d'augmenter la capacité des écosystèmes à répondre aux perturbations à grande échelle (telles que le changement climatique) ;
- d'offrir des opportunités économiques pérennes pour le développement national et régional.

De manière générale, le SAPM devra renforcer la durabilité de la conservation et les liens entre le peuple malagasy et la nature.

Les objectifs fondamentaux du Système d'Aires Protégées de Madagascar :

- Conserver l'ensemble de la biodiversité unique de Madagascar (écosystèmes, espèces, variabilité génétique) ;
- Conserver le patrimoine culturel malagasy ;
- Maintenir les services écologiques et favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté et le développement.

Le SAPM contribuera aussi à l'atteinte d'autres objectifs, tels que :

- Le maintien du climat (local et global) ;
- La protection de la santé humaine ;
- Une distribution plus équitable des bénéfices générés par les ressources naturelles ;
- L'engagement de la société civile dans la bonne gouvernance et la gestion efficace des ressources naturelles renouvelables.

Les principes fondamentaux de la mise en place du système d'aires protégées de Madagascar sont :

- Impliquer la population locale dans la gestion des ressources naturelles ;

- Engager la concertation avec tous les secteurs et les acteurs concernés ;
- Mettre en exergue les particularités culturelles et traditionnelles;
- En fonction du contexte local, déployer toute la gamme en matière de types de gouvernance et d'objectifs de gestion;
- Responsabiliser les autorités régionales et locales dans la gestion des aires protégées ;
- Appliquer les principes de bonne gouvernance qui conviennent le mieux au pays, tels que: respect de droit de l'homme, légitimité et parole, équité, subsidiarité, précaution, performance, transparence, responsabilité décisionnelle et imputabilité ;
- Intégrer les aires protégées dans un cadre plus large de planification et d'aménagement spatial du territoire.

I.1.1- Cadre nationale et juridique

Les aires protégées de Madagascar sont régies par la Loi N°028/2008 du 29 Octobre 2008 portant refonte du Code de Gestion des Aires protégées. Mais il y a aussi les décrets 1999-954 et 2004-167 relatifs à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE) fixant les règles et procédures à suivre et précisant la nature, les attributions respectives et le degré d'autorité des institutions ou organismes habilités à cet effet.

I.1.2- Processus de développement du plan

a- Procédure de création de la NAP Ambatofotsy

Dans la volonté politique d'étendre le réseau national des AP jusqu'à 6 millions d'hectares, la Commission du Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM) fut mise en place pour mener à bien ce projet dont le Ministère de l'Environnement et des Forêts est le coordinateur à travers sa Direction de la Conservation de la Biodiversité et du Système des Aires Protégées (DCBSAP). Cette commission a produit de nombreux documents qui déterminent et orientent toutes les procédures de création et de gestion de toutes les aires protégées malagasy, basés d'une part sur les lignes directrices de l'UICN et d'autre part sur les spécificités malagasy à respecter. Ces documents (MEFT 2006 ; MEFT 2008 ; MEFT 2009) sont importants car ils fournissent un cadre commun à toutes les AP, qu'elles soient promues et/ou gérées par le MNP ou par d'autres acteurs.

Du point de vue régionale, le district d'Anosibe An'Ala est considéré comme faisant partie de la zone forestière de la Région Alaotra Mangoro. A ce titre, et par sa richesse en biodiversité et en bois d'œuvre, il présente des intérêts particuliers dans le domaine de la régulation hydro-climatique (source d'eau, capture de carbone, ...), de la recherche, de l'industrie du bois et de l'écotourisme (Source : PRD Alaotra Mangoro). Ainsi, la forêt d'Ambatofotsy illustre bien cette appartenance du district d'Anosibe An'ala à cette zone de part sa

biodiversité qui est relativement riche malgré son isolement. En effet, la NAP Ambatofotsy renferme de nombreuses espèces végétales endémiques de l'île idem pour les espèces animales.

Un inventaire des gîtes de chauves-souris dans la Région Alaotra Mangoro a révélé le fait que certaines de ces espèces à savoir les espèces de chauves-souris frugivores malagasy ont tendance à fréquenter les fragments de forêt loin des grands blocs cibles des initiatives de création. Or, deux de ces espèces sont inscrites dans la liste rouge de l'UICN à savoir *Pteropus rufus* et *Eidolon dupreanum*. De plus, par leur singulière habitude à vouloir s'abriter dans des zones très perturbées, ces espèces de chauves-souris se trouvent menacées et par la chasse et par la perte d'habitats. Pour toutes ces raisons, différents fragments de forêt un peu partout dans la Région furent choisis pour la protection du dortoir de ces espèces. La forêt d'Ambatofotsy est un de ces fragments, abritant la plus petite des trois espèces de chauves-souris frugivores endémiques malagasy : *Roussettus madagascariensis*. Si la protection de cette espèce fut le but premier de la création de la NAP, force fut de constater tout au long des expertises scientifiques effectuées à Ambatofotsy qu'il regorge d'innombrables espèces insoupçonnées renforçant sa mise en protection et ce depuis 2006, l'année à laquelle tout le processus de sa création a commencé. La NAP a ainsi obtenu son statut de protection temporaire au même titre que d'autres NAP en 2008. De là, a débuté le processus de mise en protection définitive de la NAP.

b- Processus d'élaboration du présent PAG

Le cadre juridique et procédural, cité plus haut, a guidé la création, les grands choix de gestion et l'élaboration du PAG de l'AP Ambatofotsy. Ils donnent en effet les définitions, objectifs et principes fondamentaux du SAPM et des AP individuelles, les caractéristiques distinctives et les principes de gestion des six catégories d'AP, les types de gouvernance possibles et les principes de bonne gouvernance à appliquer dans toutes les AP du SAPM, ainsi que les lignes directrices sur l'intégration de l'AP dans les schémas d'aménagement du territoire. Ainsi, les documents d'orientation fournis par la commission SAPM avec le logiciel MIRADI basée sur le processus analytique des 5S de TNC sont les bases de l'établissement du présent PAG. Cette élaboration est passée par différentes étapes à savoir :

- La synthèse des connaissances sur l'AP, des études socio-économiques et des consultations publiques effectuées durant le processus de création de l'AP ;
- L'identification des parties prenantes, des droits coutumiers et fonciers ;
- La proposition des limites et du zonage de l'AP ;
- L'identification des cibles,; l'évaluation de leur viabilité, des pressions et des menaces qu'elles subissent ou pourraient subir ;

- Le choix de la catégorie et du mode de gouvernance de l'AP ; la formulation des objectifs de gestion, de la méthodologie à mettre en œuvre dans chaque domaine d'activités et des actions à entreprendre.

Mais un point important de ce plan aussi est l'identification de la meilleure façon de mesurer l'impact des activités prédéfinies sur la conservation grâce à des protocoles de suivi thématique avec des indicateurs réalistes et mesurables permettant de révéler au cours du temps le degré de succès du mode de gestion choisi.

Enfin, ce plan impliquera aussi la réalisation et la soumission à l'ONE d'un Plan de Gestion Environnemental et de Sauvegarde Sociale (PGESS) comportant les résultats d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et la formulation de mesures de sauvegarde détaillant les grandes lignes directrices stipulées dans ce PAG.

I.2- CONTEXTE DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL

I.2.1- Situation géographique et délimitation administrative de la NAP Ambatofotsy

Situation géographique

La NAP Ambatofotsy est à cheval entre la CR Tratramarina et la CR Anosibe An'Ala dans le district Anosibe An'Ala, Région Alaotra Mangoro. Elle se trouve à 35 km du chef lieu de district d'Anosibe An'Ala et à 105 km de la ville de Moramanga. Géographiquement, elle se situe entre les coordonnées géographiques (WGS 84 - degré décimal) **48.28° , -19.51° et 48.28° , -19.58 ; 48.32° , -19.50° et 48.32° , -19.58°**.

Délimitation administrative

La Région Alaotra-Mangoro est située dans la partie ouest de la province autonome de Toamasina. Elle est composée de 05 districts : Ambatondrazaka, Andilamena, Amparafaravola, Moramanga et Anosibe An'Ala divisés en 79 communes. La Région Alaotra Mangoro présente trois zones agroécologiques : les zones de cultures, les zones agropastorales et les zones de forêts auxquelles appartiennent le district Anosibe An'Ala.

Le district Anosibe An'Ala a 10 communes dont Anosibe An'Ala et Tratramarina, les deux communes concernées par cette NAP. En effet, la NAP Ambatofotsy s'étend sur les deux communes rurales et est entourée des villages et fokontany suivants :

Pour la CR Tratramarina,

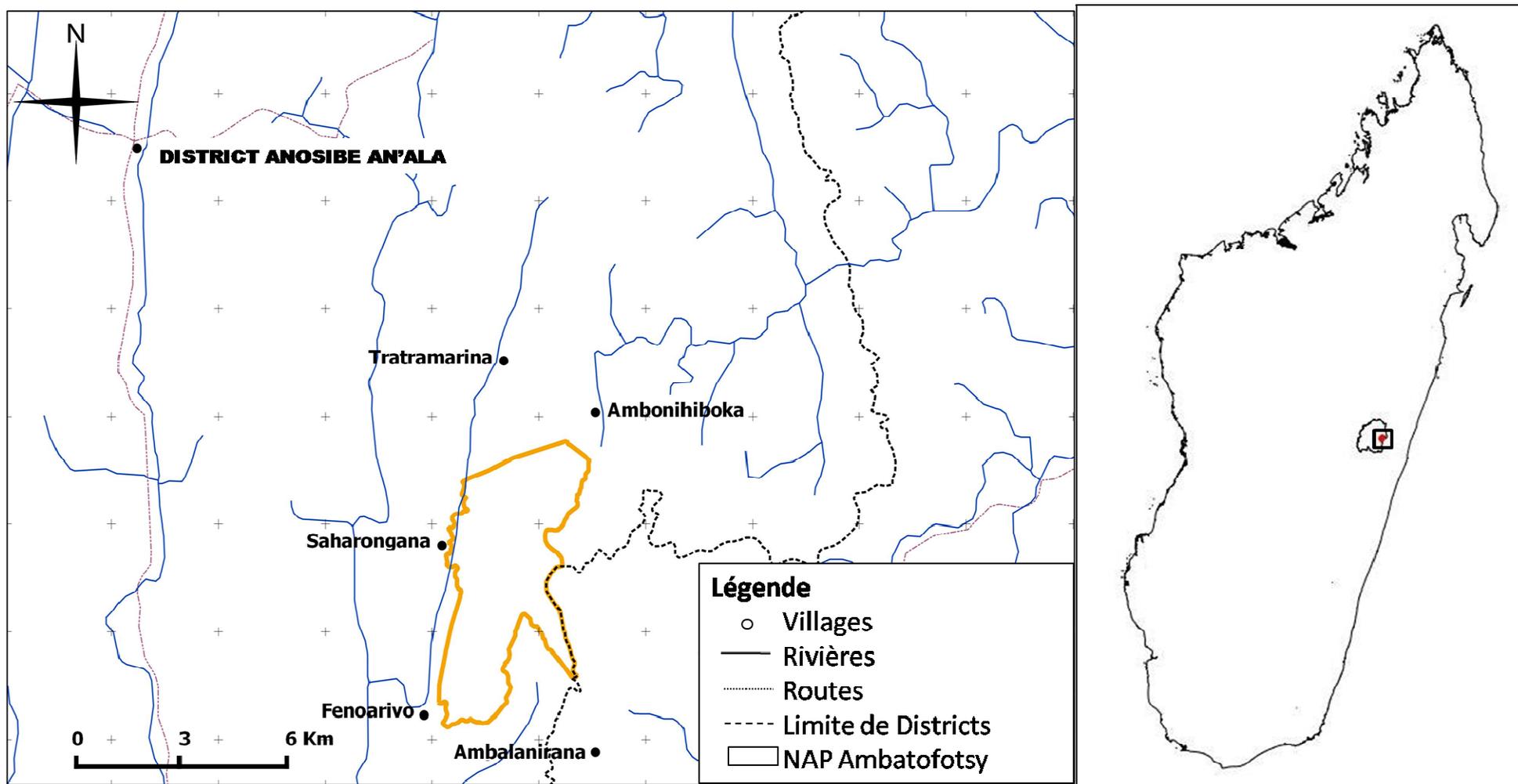
- fokontany d'Ambonihiboka au Nord ;
- fokontany de Tratramarina et le village de Saharongana au Nord Ouest et à l'Ouest ;

Pour Anosibe An'Ala,

- fokontany de Fenoarivo au Sud.

A l'Est, la limite administrative la sépare d'Ambalanirana, un des villages de la CR Antanandehibe du district voisin Antanambao/Manampotsy.

Figure 1: Situation géographique de la NAP Ambatofotsy



I.2.2- Caractéristiques physiques de la NAP Ambatofotsy à l'échelle du paysage

Bioclimat

Le climat d'Anosibe An'Ala est de type tropical humide, caractérisé par l'abondance des précipitations amenées par les courants de l'Est et l'absence de saison sèche marquée. Les mois de janvier à mars enregistrent les plus fortes précipitations. La précipitation annuelle est supérieure à 1000 mm/an avec un déficit hydrique très faible (< 100 mm). Les moyennes des températures minimales sont comprises entre 10 – 13 °C. (Cornet 1974).

La région est souvent exposée aux cyclones, qui deviennent depuis quelques années plus nombreux et fréquents.

Géologie et pédologie

Ce district, inclus dans la zone du Mangoro, fait partie du socle précambrien malgache. Elle est constituée par des roches gneissiques plus ou moins métamorphosées. Les sols sont souvent cuirassés ou concrétionnés avec les pseudo-steppes comme couverture végétale. Il se trouve dans la zone qui présente des sols ferrallitiques.

Selon Besairie 1964, la forêt d'Ambatofotsy repose sur des migmatites granitoïdiques à amphibiens et grenat, à l'exception d'une petite portion de la zone tampon dans la partie sud.

Les dômes de granite favorisent la formation de grotte abritant des chauves-souris et la formation de paysage rocheux assez spectaculaire.

Relief

Le district d'Anosibe An'Ala présente un rapprochement des deux falaises Angavo et Betsimisaraka entraînant un relief « polyédrique » avec des dénivellations importantes (50 à 100 m) entre les crêtes et les talwegs. La topographie est homogène avec des versants à forte pente (>50 %) et des dépressions marécageuses occupant du nord au sud le revers des escarpements. La continuité de l'escarpement est interrompue seulement au niveau des vallées.

Hydrologie

Le relief à Ambatofotsy est très accidenté. Par conséquent, aucune rivière ne traverse la forêt. Par contre, la NAP est entourée de rivières dont certaines prennent leur source dans la forêt. A l'Ouest, il y a la rivière Iananivy qui passe tout près du village de Saharongana et qui est alimentée par les ruisseaux et rivières qui viennent de la NAP. Dans le Nord Est, il y a la rivière Vatanambora qui rejoint la rivière passant par le fokontany Ambonihiboka et qui prend

sa source dans la forêt. Au Sud, la rivière Sahatsara qui passe par le village Fenoarivo (Sahatsara) prend sa source dans la NAP.

Figure 2: Cours d'eau venant de la forêt et sources d'eaux des villages



Types de végétation

La forêt de la NAP Ambatofotsy fait partie de la formation forestière sempervirente composée de forêts dense humide de moyenne altitude (800-1800 m). La NAP est composée de forêts humides intactes, de forêts humides dégradées, de savanes boisées, de cultures et de mosaïques de savanes et savanes boisées/fourrées qui sont faiblement représentées.

I.2.3- Les valeurs écologiques de la NAP

Auparavant, Anosibe An'Ala ne fait pas partie des zones qui attirent l'attention au point de vue conservation. Ainsi, la création de la NAP Ambatofotsy répond bien à la volonté du SAPM à vouloir inclure tous les types d'écosystèmes de Madagascar dans ses Aires Protégées. La forêt d'Ambatofotsy est importante dans la conservation des forêts denses humides sempervirentes de basse et de moyenne altitude de l'Est de la zone où elle se

située. En effet, aux alentours de la NAP, il reste peu de reliques de cette formation, défrichée au détriment d'une agriculture peu rentable. De ce fait, Ambatofotsy est devenu un oasis pour la biodiversité qu'elle renferme. Malgré son isolement des autres grands blocs de forêts, la forêt d'Ambatofotsy renferme une biodiversité riche et variée avec de nombreuses espèces végétales endémiques de Madagascar et d'espèces végétales qui ne sont pas encore connues dans aucune des Aires Protégées du SAPM. Elle est aussi, avec deux autres sites, le sanctuaire du caméléon tarzan *Calumma tarzan*, endémique du district d'Anosibe An'ala. De plus, la forêt abrite le plus grand Lémurien Malagasy à savoir l'indri (*Indri indri*) et d'autres espèces faunistiques.

La population locale est dépendante des ressources naturelles de cette forêt pour ses besoins en pharmacopée, en matériaux de construction, en nourritures et quelque fois même pour sa source de revenu. Du point de vue culturel, certaines ressources de la forêt sont utilisées par la population pour certains rituels. De plus, la forêt abrite des tombes que la population locale utilise encore pour cacher leurs défunts. Le miel, les viandes sont d'autres ressources que la population locale exploite dans la NAP. La forêt d'Ambatofotsy renferme la majorité des sources des rivières qui alimentent les villages alentours. Elle peut aussi servir de frein à l'érosion du substrat de migmatites granitoïdiques qui s'effrite facilement et dont l'érosion donne des sols kaoliniques peu propice à l'agriculture, favorisant le ruissellement et l'ensablement des bas-fonds.

I.2.4- Richesse, potentialités et dynamique de la NAP Ambatofotsy

Biodiversité

La forêt d'Ambatofotsy renferme la majorité de la biodiversité de la NAP. Elle est très riche comparée à sa taille. L'inventaire effectué par l'équipe de MBG a révélé qu'au moins 529 espèces végétales existent dans la NAP. 65 % en sont endémiques de Madagascar avec 118 espèces déjà évaluées selon les critères de l'UICN et dont 48 % sont classées menacées. Une espèce considérée comme « species of concern » à Ambatovy a été également répertoriée à Ambatofotsy et 42 autres espèces ne sont connues dans aucune des Aires Protégées existantes. Certaines espèces végétales de la forêt sont très utilisées par la population locale.

La faune d'Ambatofotsy n'est pas en reste. En effet, la NAP abrite sept espèces de Lémuriens, 44 espèces de Reptiles et d'Amphibiens ainsi que 34 oiseaux dont 24 endémiques de Madagascar. Plusieurs espèces animales menacées se trouvent dans la forêt de même que des espèces endémiques locales, régionales ou nationales. Il y a par exemple *Calumma tarzan*, *Indri indri* et *Lophotibis cristata* pour les espèces menacées et *Rousettus madagascariensis*, et les Lémuriens pour les espèces endémiques.

Du point de vue écotouristique, la forêt d'Ambatofotsy est idéale pour les amateurs de nature sauvage et de sport du fait de sa richesse biologique et de son paysage rocheux. Une agence touristique de la Compagnie VIDZAR Adventure Corporates y est passée pour la prospection de nouveaux circuits touristiques et a confirmé le fait qu'Ambatofotsy est idéal pour les raids. Cependant, l'état des routes est un des facteurs qui ne favorisent pas les activités touristiques dans le district. Il y a pourtant, des structures hôtelières même modestes pour accueillir les visiteurs mais aussi de temps à autres, des expéditions organisées allant d'Anosibe An'Ala vers Antanambao/Manampotsy. Une étude plus approfondie sur la possibilité d'écotourisme dans le district est à prévoir pour voir toutes les possibilités que peut apporter cette NAP dans ce domaine d'activités ainsi que les moyens pour les mettre en oeuvre.

Superficie

1775 ha 30 a 42 ca dont 45% environ couverte de forêt

Services/fonctions de l'écosystème

- Source d'eaux des villages alentours
- Préservation des sols
- Air pur/ atténuation de la pollution

Biodiversité

- Taux d'endémicité assez élevé surtout pour les espèces végétales, quelques espèces menacées comme l'Indri, le caméléon tarzan

Paysage et géologie

- Caractéristiques paysagères spéciales : Escarpement rocheux assez spectaculaire

Habitats

- Forêt Dense Humide sempervirente de moyenne altitude (800-1800m)
- De nombreuses espèces endémiques surtout végétales
- Grotte abritant des espèces cavernicoles

Espèces phares

- Indri
- caméléon Tarzan

Faits remarquables

- Escarpement rocheux blanchâtre à qui la NAP doit son nom Ambatofotsy
- Lieu sacré servant de tombeaux à la population locale
- Source d'eau des villages alentours

I.3- PRIORITES POUR LA GESTION DE LA CONSERVATION

I.3.1- LE CHOIX ET LA VIABILITE DES CIBLES DE CONSERVATION

L'analyse du contexte environnemental a mis en exergue l'importance de la mise en protection de la NAP dans le contexte global et a permis de définir le cadre général des actions de gestion à mener dans l'aire protégée. Cependant, pour la gestion de la NAP, il est primordial de prioriser et de définir les actions qui assureront la conservation de la

biodiversité et l'utilisation durable des ressources de la NAP. Pour ce faire, des cibles de conservation sont choisies et sur lesquelles seront articulées toutes les décisions et actions de gestion de l'aire protégée et ce afin que l'intégrité et la protection de l'aire protégée soit assurée sur une période bien définie.

Une cible de conservation est un élément de la biodiversité nécessitant une gestion en raison de son caractère exceptionnel ou de son niveau de menace. *Une cible focale* peut être un élément unique, comme une espèce importante ou un habitat distinct, ou peut regrouper plusieurs éléments importants de la biodiversité qui nécessitent un même type de gestion (par exemple un groupe de lémuriens diurnes).

Dans le cas où la cible est un habitat, il est possible d'y inclure une ou plusieurs *cibles intégrées*, par exemple une espèce vivant dans l'habitat qui ne mérite pas d'être considérée comme cible focale, mais qui requiert quand même une forme de gestion.

Une cible de conservation se doit de représenter la biodiversité générale de l'AP ; elle doit servir d'indicateur de la santé écologique du site, et leur conservation doit assurer celle de toute la biodiversité représentative de l'AP.

La viabilité de chaque cible est évaluée utilisant le logiciel « Miradi » adapté au contexte malagasy. La méthodologie d'évaluation est expliquée succinctement dans le cadre ci-dessous.

Méthodologie d'évaluation

L'intégrité des cibles est évaluée sur la base de leurs « attributs écologiques clés », dont les valeurs permettent de déterminer le niveau de viabilité de ces cibles dans l'environnement naturel de l'aire protégée au moment de l'évaluation. En assignant un rang à chaque catégorie de valeur, la méthode détermine automatiquement un score d'intégrité pour chaque cible. Le suivi régulier de ce score permet d'apprécier dans le temps l'évolution de la « santé » de l'aire protégée.

Définitions

Attributs écologiques clés : Ce sont les facteurs de l'écologie d'une cible qui définissent ou caractérisent le plus clairement la cible, limitent sa distribution, ou déterminent sa viabilité dans l'espace ou dans le temps, sur le long terme. Ils peuvent être catégorisés par :

- leur **taille** (l'abondance d'une espèce ou l'aire vitale minimale nécessaire) ;
- leur **condition** (l'équilibre de la composition et de la structure de la population ou de l'habitat) ;
- leur **contexte spatial** (niveau de connectivité, de fragmentation ou d'isolement).

Rangs de valeur alloués aux attributs clés :

Faible : Si l'on permet au facteur de persister dans cette condition durant une période prolongée, il sera pratiquement impossible de restaurer ou prévenir la disparition.

Moyen : Le niveau de variation acceptable pour ce facteur est dépassé. La situation requiert une intervention humaine. Si l'on ne fait rien, la cible sera vulnérable à de sérieuses dégradations.

Bon : Le niveau de variation pour ce facteur est acceptable, mais la situation peut requérir quelques interventions humaines.

Très bon : Ce facteur fonctionne dans un contexte écologique au statut optimal, et requiert peu d'intervention humaine.

Présentation des cibles de conservation

1-La Forêt d'Ambatofotsy

La forêt d'Ambatofotsy est à cheval entre la Commune Rurale d'Anosibe An'Ala et de Tratramarina à une altitude variant de 800 à 1180 m. Elle s'étale sur une surface d'environ 1300 Ha. Elle se concentre surtout dans le noyau dur de la NAP mais il y a aussi les petits fragments autour du noyau qui servent surtout à assurer le droit d'usage des communautés dans le voisinage de la NAP. La forêt d'Ambatofotsy est composée de forêts denses humides sempervirentes de basse et de moyenne altitude de l'Est. La forêt d'Ambatofotsy est devenue un havre pour de nombreuses espèces animales et végétales du fait de son isolement des grands blocs de forêt du corridor Zahamena - Ankeniheny. Elle assure également le maintien de l'hydrographie alentour. Etant le seul vestige de forêt alentour, la forêt d'Ambatofotsy est d'une importance capitale au niveau local car elle seule abrite la biodiversité caractéristique de ce type de formation dans le voisinage. Et malgré son isolement et sa petite taille par rapport aux grands blocs voisins, la forêt d'Ambatofotsy abrite

de nombreuses espèces endémiques nationales et même locales telles que *Calumma tarzan*. Ainsi, la conservation de cette forêt contribue à la pérennisation d'une biodiversité riche et unique au monde. Du point de vue culturel, elle abrite plusieurs tombeaux qui sont encore utilisés par les communautés du voisinage. De plus, elle permet à ces communautés de continuer à pratiquer certains de leurs rites qui nécessitent les ressources que la forêt renferme. L'analyse de viabilité l'a révélée comme en **Bon état**. Cependant, du fait de l'isolement de cette forêt, toutes les espèces animales et végétales qu'elle renferme se trouveraient menacées du moment que la forêt l'est aussi. Ainsi, les problématiques clés à gérer pour cette cible sont **la réduction de sa surface** (qui pourrait s'accélérer du fait de la pratique de la culture sur brûlis itinérante) ainsi que **la dégradation de la composition et de la structure de la forêt** due à l'exploitation sélective de certaines espèces et à l'extension de certaines espèces envahissantes.

2-Rousettus madagascariensis

Une colonie de *Rousettus madagascariensis* vit dans une grotte cachée dans la forêt d'Ambatofotsy. La disparition de la forêt peut ainsi avoir des incidences sur la sécurité qu'offre cette grotte à la colonie. *R. madagascariensis* est une des chauves-souris frugivores endémiques malagasy. Elle assure la pollinisation et la dispersion des graines de certaines espèces forestières. Contrairement, aux deux autres chauves-souris frugivores malagasy, *R. madagascariensis* est capable de circuler sous la canopée. Par rapport aux autres mammifères qui assurent ces rôles écologiques, les chauves-souris frugivores ont l'avantage de voler et de pouvoir se déplacer sur de grandes distances favorisant ainsi les échanges génétiques des plantes utilisées et la colonisation d'autres substrats que ceux de l'arbre-mère. Vue son interdépendance avec certaines plantes, *R. madagascariensis* peut assurer leur survie en continuant d'assurer son rôle de pollinisateur et de disperseur de graines. Pourtant, et même si cette espèce est assez commune dans tout le pays, elle est très affectée par le braconnage et la chasse comme les deux autres chauves-souris frugivores malagasy. De plus, elles sont rarement considérées dans les plans et programmes environnementaux nationaux les désavantageant grandement par rapport aux autres groupes taxonomiques du point de vue conservation. La colonie de chauves-souris frugivores d'Ambatofotsy est en **Bon état**, cependant, étant une espèce très utilisée pour combler les besoins en protéines locaux, la gestion de son exploitation est nécessaire pour éviter **la réduction de la colonie** de même que la protection de son gîte contre toute **perturbation stressante pour la colonie** sous peine d'avoir une incidence sur l'état de la colonie.

3-Les Lémuriens

Certains Lémuriens sont les agents pollinisateurs et disperseurs de graines de nombreuses plantes forestières augmentant ainsi leur chance de survie. Les Lémuriens sont les Mammifères emblématiques du pays. En effet, ils ne se rencontrent dans leur majorité qu'à Madagascar. Pourtant, les Lémuriens sont très menacés du fait des activités humaines qui affectent directement leur survie. Ils sont menacés par le tavy qui fait disparaître leur habitat et par le braconnage qui affecte directement leur nombre et la structure de leur population. Ainsi, la conservation de ces Lémuriens est devenue d'actualité tant au niveau national qu'international. A Ambatofotsy, la fragmentation de la forêt restant est peu étendue assurant un **Bon état** de l'habitat pour les Lémuriens. Cependant, la pratique du tavy et du braconnage y est encore assez commune menaçant la survie de ces animaux. Les problématiques clés que le gestionnaire a à gérer pour cette cible sont **la diminution des populations de Lémuriens, le déséquilibre au niveau des populations de Lémuriens et la disparition potentielle de certaines espèces** très exploitées causés par le braconnage et associés à **la perte de l'habitat** par la réduction de la couverture forestière.

4-*Calumma tarzan*

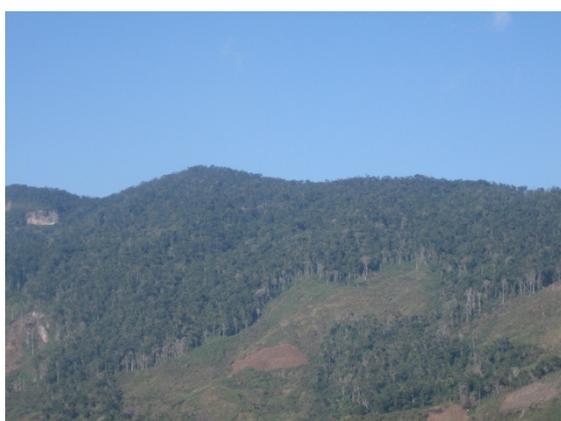
Selon les résultats de recherche obtenus jusqu'ici, *Calumma tarzan* ne se rencontrent qu'à des altitudes allant de 800 m à 1020 m et seulement dans le district d'Anosibe An'Ala. Cette espèce comme la plupart des espèces de caméléon peut servir d'indicateur écologique d'un habitat. En effet, sa présence ou son absence dans un site peut donner une indication sur l'état de l'habitat de ce site. Son unicité et sa distribution restreinte fait de cette espèce une candidate idéale comme cible de conservation. De plus, son habitat actuel, la forêt, est sujet à de nombreuses menaces, et elle-même pouvant être menacée par la collecte licite ou illicite. La NAP Ambatofotsy avec la NAP Ankorabe sont les seules aires protégées à assurer leur protection à l'heure actuelle ce qui suppose de plus grands efforts pour les maintenir afin de permettre la survie de cette espèce. Sa viabilité est **Moyenne** du fait de sa distribution restreinte et les menaces qui pèsent sur sa survie. Ainsi, les problématiques clés à gérer pour cette cible sont **la perte de l'habitat, la réduction et le déséquilibre de la population.**

Tableau 1: Sommaire de la viabilité des cibles de conservation de la NAP Ambatofotsy

Cibles de conservation	Méthode d'évaluation	Viabilité	Pressions	Problématiques clés
Forêt d'Ambatofotsy	Attributs clés	Bonne	-Tavy -Espèces envahissantes -Coupe sélective illicite	-Réduction de la forêt -Dégradation de la composition et de la structure

<i>Rousettus madagascariensis</i>	Attributs clés	Bonne	-Tavy -Coupe sélective illicite -Braconnage et chasse -Visite de la grotte	-Réduction de la population -Perturbation du gîte -Perte de l'habitat
Lémuriens	Attributs clés	Bonne	-Tavy -Coupe sélective illicite -Braconnage et chasse	-Diminution de l'effectif des Lémuriens -Déséquilibre au niveau des populations de Lémuriens -Perte de l'habitat
<i>Calumma tarzan</i>	Attributs clés	Moyen	-Tavy -Collecte illicite	-Perte de l'habitat -Réduction et déséquilibre de la population

Figure 3: Les cibles de conservation de la NAP Ambatofotsy



La Forêt d'Ambatofotsy

*Rousettus madagascariensis*



Les Lémuriens

*Calumma tarzan*

I.3.2- LES MENACES SUR L'AIRE PROTEGEE

Introduction et définitions

Les menaces sont des facteurs qui portent atteinte à la viabilité des cibles de conservation ; il est donc primordial de les évaluer et de les suivre dans le temps et dans l'espace.

Méthodologie d'évaluation

L'évaluation des **menaces** comporte deux éléments : l'évaluation des **impacts**, qui sont des facteurs qui réduisent la viabilité d'une cible de conservation, et l'évaluation des **pressions**, qui sont les activités humaines tangibles et immédiates, qui sont à l'origine de l'impact.

L'analyse des impacts tient compte de la **sévérité** (l'ampleur de la dégradation) et de la **portée** (l'étendue de la dégradation) de l'impact sur les cibles, et l'analyse des pressions évalue leur **contribution anticipée** à l'impact à moyen terme et leur **niveau de réversibilité** potentiel.

Une **valeur** (Très Haut, Haut, Moyen ou Bas) est alors attribuée à chacun de ces quatre attributs, afin de nous permettre de calculer le niveau de menace cumulatif par cible de conservation, par pression, et pour l'ensemble de l'AP.

Les recherches et enquêtes socio-économiques sur le terrain avec les consultations locales ont permis d'identifier les menaces pesant sur la NAP. L'évaluation a été effectuée grâce au logiciel MIRADI. Ainsi, les menaces identifiées sont les feux, les défrichements, les coupes sélectives illicites, le braconnage, la collecte illicite, la chasse, la visite de la grotte et les espèces envahissantes. On trouvera ci-dessous un bref résumé de chaque pression et de ses impacts sur les cibles de conservation. Les résultats des analyses sont ensuite présentés dans un tableau synthétique.

Les feux

Les feux sont principalement dus aux activités agricoles locales. En effet, pour étendre la zone de culture et acquérir des terrains arables, de larges bandes de forêt sont brûlées. Certaines fois, même non voulu, le brûlage des savoka à proximité des forêts se propage vers cette dernière la grignotant toujours un peu plus. Il y a aussi, mais rarement, les feux causés par les éclairs lors des grandes orages.

Malgré la nécessité d'avoir des terrains de culture, l'inconscience et l'irresponsabilité ont aussi leur part dans la disparition de la forêt causé par le feu.

Le feu est un des facteurs majeurs qui entraîne une rapide dégradation et disparition d'une grande partie de l'habitat et des écosystèmes malagasy partout dans l'île.

L'analyse du niveau global de cette menace est **Haut**.

Le défrichement

La principale cause de défrichement des forêts dans l'Est de Madagascar, à laquelle cette zone fait partie, est la recherche de terrain pour pratiquer le tavy, une pratique agricole ancestrale devenue peu rentable et obligeant les paysans à se déplacer et à défricher toujours plus de forêt. De plus, la croissance démographique est une autre cause augmentant le besoin de s'approprier de nouveau terrain.

Le mode d'appropriation de nouveau terrain selon lequel un terrain appartient à celui qui l'aménage le premier favorise encore plus le défrichement.

Les défrichements contribuent à la fragmentation et à la diminution des forêts ainsi que de la perte d'habitat pour de nombreuses espèces végétales et animales, ils deviennent encore plus dangereux lorsqu'ils sont associés au feu comme dans le cas des tavy. Ainsi, leur niveau de menace est **Moyen**.

Figure 4: Défrichement affectant la forêt



La coupe sélective illicite

Les coupes sélectives touchent surtout les espèces de bois d'œuvre, de bois précieux pour la construction et l'ameublement. Même si le produit des coupes sélectives illicites sont surtout pour l'usage local, il n'en reste pas moins une menace puisque les espèces sélectionnées ne sont pas maîtrisées ce qui pourrait déséquilibrer la composition de la forêt mais aussi et surtout pourrait conduire à la disparition d'une espèce très appréciée dans la forêt. De plus, cette pratique incite les exploitants à d'autres activités illicites telles que le braconnage, le défrichage pour le campement pouvant affecter la biodiversité de la NAP. L'évaluation de cette menace est **Faible**.

Le braconnage et la chasse

Le braconnage affecte surtout les Lémuriens, les petits Mammifères et les oiseaux. Les produits de braconnage sont destinés à la consommation locale surtout pour pallier aux besoins protéiniques familiaux. D'après les enquêtes, six espèces d'oiseaux, trois espèces de Lémuriens, deux espèces de petits Mammifères et le potamochère sont les espèces chassées. Des traces de chasse dans la grotte indiquaient également que les chauves-souris étaient aussi touchées par le braconnage. Le niveau de menace globale du braconnage et de la chasse est **Moyen**.

Figure 5: Type de pièges utilisés pour le braconnage



Collecte illicite

Peu de cas de collecte illicite a été enregistrée dans la NAP cependant, elle pourrait constituer une menace pour les espèces ciblées telles que les espèces à sang froid. Ainsi, son niveau de menace est **Faible**.

Tableau 2: Importance relative des pressions par cibles de conservation

Menaces	Caméléon tarzan	Forêt d'Ambatofotsy	Lémuriens	Roussette de Madagascar	Résumé
Feux	Haute	Haute	Haute	Faible	Haute
Défrichements	Moyenne	Haute	Moyenne	Faible	Moyenne
Coupe sélective illicite		Faible	Faible	Faible	Faible
Braconnage et chasse			Haute	Moyenne	Moyenne
Collecte illicite	Faible				Faible
Visite de la grotte				Moyenne	Moyenne
Espèces envahissantes		Moyenne			Faible
NAP	Moyenne	Haute	Haute	Moyenne	Haute

Le niveau de pressions global est Haut pour la NAP et le feu est le plus important facteur qui menace la NAP dû principalement à la pratique de la culture sur brûlis. Le braconnage et la chasse représentent aussi des menaces assez importantes pour la biodiversité de la NAP Ambatofotsy.

I.4- CONTEXTE SOCIALE, CULTUREL ET ECONOMIQUE

I.4.1- CONTEXTE SOCIO-CULTURELS

La NAP Ambatofotsy est entourée de quatre village et fokontany :

- Fokontany Fenoarivo (Commune Anosibe An'Ala) au Sud
- Village Saharongana (Commune Tratramarina) au Sud Ouest
- Fokontany Tratramarina (Commune Tratramarina) à l'Ouest
- Fokontany Ambonihiboka (Commune Tratramarina) au Nord
- Ambalanirana, un village du district d'Antanambao Manampotsy mais assez éloigné de la NAP par rapport aux villages précédents mais dont certains habitants utilisent les ressources naturelles de la NAP.

La majorité de la population autour de la NAP est de l'ethnie Betsimisaraka. Les nouveaux arrivants venaient pour la plupart des Hautes Terres généralement à cause de leurs activités de subsistance. De ce fait, la vie autour de la NAP Ambatofotsy est fortement dominée par les us et coutumes Betsimisaraka même si l'influence extérieure se fait de plus en plus sentir dans les habitudes quotidiennes de ces communautés.

Encore très dominée par la tradition Betsimisaraka, l'organisation sociale de ces communautés tourne autour du Tangalamena, le Chef traditionnel qui dirige les grands événements du village. Il est ainsi assisté du Vavanjaka (son porte parole) et les Raiamandreny du village (les plus âgés du village, généralement des hommes) et ce, malgré la présence d'autorité élue ou désignée. Toute grande décision concernant le village doit passer par ce Chef traditionnel. Ceci s'est justifié durant le processus de mise en place de la NAP.

Lors des prises de décision, les femmes ont encore peu d'influence par rapport aux hommes. En effet, la plupart du temps, les femmes restent à la maison ou dans les champs tandis que les hommes participent aux réunions du village. Cependant, les associations de femme se développent de plus en plus dans ces communautés. Elles permettent aux femmes de prendre activement part aux prises de décision sur les activités sociales ou

économiques qu'elles veulent accomplir pour améliorer leur quotidien et la vie dans leur village.

Sur le plan culturel, certains rituels font appel aux ressources naturelles pour leur accomplissement comme l'utilisation du ritsika (*Weinmania* spp.) pour l'érection du Jiro, symbole de chaque grande famille du village. De nombreuses familles avoisinant la NAP Ambatofotsy utilisent encore les forêts comme lieu d'inhumation de leurs proches décédés. Ainsi, la NAP elle-même abrite plusieurs tombeaux qui sont encore utilisés par la population locale. Ce genre de pratique doit être protégé et encouragé car il favorise le respect de ces lieux sacrés par les communautés locales.

Le faible niveau d'éducation qui prévaut autour de la NAP fait que la population locale manifeste une méfiance envers tout ce qui ne vient pas de leur tradition soit par ignorance soit par manque de volonté. Cependant, la population locale commence à se rendre compte de l'importance de l'éducation dans l'amélioration du niveau de vie de la famille et dans le développement de leur village. Ainsi, elle s'investit beaucoup dans l'éducation de leur progéniture mais cela reste encore peu évolué nécessitant plus d'initiatives de toutes les parties prenantes concernées.

Du point de vue de la santé ; les communautés voisines de la NAP dispose de deux CSB ; l'un de niveau deux (CR Tratramarina) et l'autre de niveau un (Fokontany Ambinanindrano) Le premier est dirigé par un médecin qui travaille seul sans assistance tandis que le deuxième est dirigé par une sage femme sans assistance aussi. Ces centres de santé de base sont assez éloignés des personnes les plus vulnérables obligeant ces dernières à avoir recours à la médication traditionnelle. De plus, le coût des soins ne sont pas, pour la plupart du temps, à la portée de ces communautés. Les contraceptions pour contrôler les naissances sont peu pratiquées, les communautés préférant avoir beaucoup d'enfants ou craignant les effets de ces pratiques sur leur état de santé de fait de leur ignorance.

1.4.2- ECONOMIE RURALE ET DEPENDANCE AUX RESSOURCES

Autour de la NAP Ambatofotsy, les familles sont généralement nombreuses avec, en moyenne sept personnes, composées des deux parents et de leurs enfants. Cependant, il arrive aussi que la famille se voit élargie par d'autres membres (grands-parents, tante...) ou avoir plus de cinq enfants. Souvent, à peine entrés dans l'adolescence, les enfants quittent leurs parents pour fonder leur propre famille entraînant une croissance démographique galopante.

La Région étant essentiellement agricole, 14, 94 % de la population est urbaine tandis que 85,06 % vit en milieu rural (Profil Environnemental Région Alaotra Mangoro, 2006). Ainsi, la

population locale dans sa majorité pratique l'agriculture familiale basée surtout sur la culture du riz. La vie aux alentours de la NAP est rythmée par la culture du riz. Le début du tavy vers le mois d'août marque le départ pour les champs où les paysans séjournent dans des campements provisoires. Ils y restent jusqu'à la période de récolte vers le mois de Mai ou Juin de l'année suivante. Ils reviennent alors dans leur village pour célébrer la fête nationale, les taolaza (différentes célébrations traditionnelles) et/ou havandrazana (fête de la Mort). A part le riz, la culture tourne autour du manioc, des maïs, des arbres fruitiers et des légumineuses lesquelles sont généralement destinées à la vente. La culture de légumes est peu pratiquée par les communautés autour de la NAP Ambatofotsy et ce malgré les efforts de l'ADRA pour le vulgariser. Pourtant, elle pourrait améliorer grandement le régime alimentaire local. En effet, la culture vivrière habituelle est peu diversifiée.

Comme culture de rente, il y a surtout le café et la banane ainsi que le litchi mais toujours à faible production.

La culture de canne à sucre est à petite échelle et destinée à l'usage locale surtout : fabrication d'alcool artisanal et substitut au sucre qui est très cher.

La majeure difficulté est l'écoulement des produits. En effet, il n'y a pas de marchés locaux qui pourraient favoriser les échanges commerciaux aussi bien internes qu'externes. De plus, il y a très peu de collecteurs de produits agricoles du fait du manque d'infrastructures routières et ainsi les prix des produits sont tributaires de ces collecteurs sans que les paysans puissent vraiment négocier. Les associations villageoises ou coopératives sont quasi inexistantes renforçant l'ascendance des collecteurs sur les paysans. Et si les agriculteurs veulent écouler leurs produits dans le Chef lieu de District, ils n'ont d'autres moyens que de transporter leurs produits à dos d'homme augmentant ainsi le coût du transport à la rigueur sur deux roues (bicyclette ou moto). D'autres facteurs affectent aussi l'agriculture dans le district. Il s'agit du manque de connaissance des techniques agricoles améliorées et le manque de moyens pour les appliquer. Les communautés autour de la NAP, même si certains ont suivi les formations données par ADRA, ne sont pas épargnés par ces difficultés pré-citées rendant leur subsistance difficile et fortement dépendante des ressources naturelles qui les entourent y compris celles de la NAP.

La population autour de la NAP Ambatofotsy pratique surtout l'élevage à court cycle, particulièrement l'élevage porcin et l'aviiculture. L'élevage est à l'échelle familiale et sert surtout de revenus d'appoint et/ou à compenser les besoins urgents de la maisonnée. Concernant l'élevage, les maladies et les parasites sont de véritables fléaux pouvant décimer tout le cheptel porcin et vider tout le poulailler en un temps record quand vient la saison de ces maladies. Les animaux sont laissés libres de circuler partout augmentant le

risque de propagation. De plus, il n'y a qu'un seul vétérinaire pour tout le district rendant encore plus difficile le soin aux animaux. L'élevage bovin est pratiqué aussi à l'échelle familiale. Les zébus servent surtout pour les travaux de champs et pour les rituels ou festivités familiaux. Quelquefois aussi, comme il n'y a pas de banque dans ces endroits, les paysans investissent leur argent dans l'achat de zébus.

Dans leur vie quotidienne, la population locale reste très dépendante des ressources naturelles. En effet, pour tout ce qui est construction, elle a souvent recours aux ressources de la forêt (arbres, lianes, feuillage pour le toit) du fait du coût élevé des matériaux de construction artificiels. De même pour la cuisson de leur repas, elle utilise principalement le bois comme source d'énergie car cette source est encore disponible. De plus, la population locale reste encore peu sensibilisée aux nouvelles technologies permettant l'exploitation d'autres sources d'énergies. La transformation du bois en charbon est inexistante sauf dans le chef lieu de commune de Tratramarina où les gens commencent à utiliser ce genre de source d'énergie. La population locale a besoin d'être sensibilisée à l'utilisation durable des ressources naturelles qui les entourent.

Il y a de nombreux cours d'eau autour de la NAP. Pourtant, la population locale ne peut pas en profiter. En effet, ces cours d'eau sont peu poissonneux. De plus, la navigation est peu praticable sur ces cours d'eau peu étendus sur des reliefs accidentés. Ils sont aussi peu exploités dans l'agriculture du fait du manque d'étude de faisabilité, de moyens et de capacités pour le faire.

L'orpaillage est très répandu dans le district. Pourtant, il n'y a pas de véritable réglementation locale qui le régit et la loi n'est pas appliquée. Ainsi, autant sa conséquence sur l'environnement est désastreuse autant elle procure des revenus non négligeables pour certaines familles marginalisées dans la répartition des terrains de culture et pour certains immigrants.

Autour de la NAP Ambatofotsy, l'artisanat concerne surtout le tissage de raphia, les nattes, les vanneries et la fabrication de meuble. L'artisanat approvisionne surtout les besoins locaux sans réelle volonté d'étendre la production. De plus, du fait de la raréfaction des matières premières et l'introduction de substituts plus durables, de nombreuses femmes abandonnent peu à peu le tissage et la vannerie. L'écotourisme pourrait être un levier pour la redynamisation de cette activité de même que la pérennisation de la tradition par la sensibilisation de la population locale à l'utilisation des produits faits à base de matières premières renouvelables et à la restauration de ces ressources.

Les paysans autour de la NAP n'ont pas pour habitude d'enregistrer leur gain ne leur permettant pas ainsi d'évaluer vraiment leur revenu. En effet, la récolte n'étant pas collectée en une seule fois, ils en cueillent quand ils en ont besoin, ils n'arrivent pas à quantifier leur production car les quantités collectées ne sont pas toujours le même à chaque fois dépendant des besoins de la famille.

Concernant les dépenses, en moyenne, les paysans doivent trouver 10 000 Ariary par mois pour les PPN. Les dépenses encourues pour la scolarisation des enfants consistent surtout en droit d'inscription, les fournitures scolaires et la part que les parents ont à payer pour le salaire des enseignants FRAM lesquels sont présents dans toutes les écoles primaires autour de la NAP Ambatofotsy. Pour réduire les dépenses, la plupart des paysans substituent le sucre au jus de canne à sucre.

La période des récoltes est l'occasion pour les paysans de faire de grandes dépenses. En effet, ils profitent de cette période de bombance pour accomplir les différents rites traditionnels et célébrer la fête de la Mort et la fête de l'Indépendance qui sont de véritables réjouissances pour ces paysans qui travaillent durement tout au long de l'année.

Un des problèmes majeurs du district d'Anosibe An'Ala est sont isolement. Les routes qui y mènent sont parmi les moins entretenues du pays et les moins praticables surtout en période de pluie. Cela ne favorise pas la venue des projets de développement qui s'épanouissent dans la Région et qui se cantonnent généralement dans les districts du Nord de la Région plus près des routes nationales.

1.4.3- INTEGRATION DE LA NAP DANS LES PLANS REGIONAUX

La création de cette NAP s'intègre parfaitement dans la vision de la région Alaotra Mangoro : « Alaotra Mangoro exportatrice de riz et berceau de la nature ». En effet, la création de la NAP Ambatofotsy tend à répondre à l'objectif principal du Plan Régional de Développement (PRD) qui est de « faire de la Région une référence en matière de développement équilibré, rapide et durable tout en ciblant le bien-être de la population et en préservant l'environnement. »

Dans le PRD, la Région est subdivisée en zones agroécologiques dont la zone forestière dans laquelle se trouve le district d'Anosibe An'Ala. La création de la NAP Ambatofotsy illustre bien la richesse naturelle du district et s'intègre bien dans ce PRD en apportant sa contribution à la préservation de l'environnement naturel de la Région.

La délimitation de la NAP est effectuée avec les responsables fonciers locaux ce qui contribuera à l'établissement des schémas d'aménagement régional (Plan Local

d'Occupation Foncière PLOF, Système Régional d'Aménagement du Territoire SRAT) et même national (Système National d'Aménagement Territorial SNAT)..

Le district d'Anosibe An'Ala manque cruellement de site touristique aménagé et la création de la NAP Ambatofotsy pourrait ajouter un plus au circuit vers ce district car malgré l'isolement du site, du point de vue biodiversité, il peut rivaliser avec les autres sites touristiques déjà existantes.

Les limites de la NAP ont été discutées et validées depuis la base jusqu'au niveau de la Région avec les autorités locales ce qui témoigne d'une volonté à vouloir intégrer la création de la NAP dans le paysage socio-économique et environnemental de la Région.

Au niveau local, la gestion de la NAP verra la participation des communautés de base ce qui nécessite le renforcement de capacité de ces communautés pour accomplir leur part de responsabilité dans cette gestion.

I.5- PRIORITE POUR LA SAUVEGARDE DU BIEN-ETRE HUMAIN

I.5.1- DEFIS ET OPPORTUNITES DE L'IMPACT SOCIAL DE LA NAP

Les études socioéconomiques réalisées aux environs de la NAP a permis de mettre en exergue les impacts de la création de la NAP et de définir ses enjeux pour la prise de décision sur les mesures à prendre afin d'atténuer ces impacts sociaux et économiques. Ainsi, 402 ménages composés de 4101 personnes ont été recensés dans les villages avoisinants ayant les caractéristiques communes suivantes :

- Des ménages à familles nombreuses ;
- Des ménages jeunes fondés dès l'adolescence ;
- Des soins médicaux hors de portée (coût et éloignement) ce qui oblige les ménages à se tourner vers la médecine traditionnelle ;
- Taux de scolarisation faible (manque d'infrastructures et d'enseignants compétents, abandon pour la participation très tôt aux activités de subsistance de la famille par les enfants) ;
- Source de revenus dépendant d'une agriculture peu rentable basée sur le tavy et d'un élevage à petite échelle associés parfois à des activités secondaires génératrices de revenus telles que la vannerie, les exploitations minières artisanales et la fabrication d'alcool artisanal pour l'usage local ;

- Dépendance aux ressources naturelles (bois de chauffe, construction, nourritures, médicaments, eau, terres, produits miniers) ;
- Propriété foncière basée sur des règles ancestrales par l'héritage ou la valorisation de nouveaux terrains
- Enclavement de la zone (absence de marché local, infrastructures routières défectueuses et moyens de communication quasi inexistant).

La création de la NAP aura une incidence sur la vie de ces communautés à des degrés variables au regard de ces caractéristiques. Ainsi, il va y avoir :

- Les Personnes Affectées par le Projet majeures (PAPs majeures) constituées par les ménages qui dépendent en grande partie des ressources de la NAP pour leur subsistance ;
- Les Personnes Affectées par le Projet mineures (PAPs mineures) constituées par les ménages utilisant les ressources de la NAP pour combler en partie certains besoins dans leur subsistance ;
- Les Personnes peu affectées par le projet car la création de la NAP n'aura pas ou très peu d'incidence sur leur mode de vie.

Les impacts de la création de la NAP se manifestent de différentes façons :

Impacts positifs

Sur la conservation et la culture :

- Préservation de la biodiversité de la NAP ;
- Préservation des sites culturels et lieux sacrés (grotte historique et tombeaux des communautés alentours)

Sur l'utilisation des ressources naturelles :

- Régularisation et réglementation de l'utilisation des ressources naturelles

Sur le développement et l'économie;

- Maintien des services écologiques nécessaires au bien-être humain (pluie, air pur...);
- Développement d'activités génératrices de revenus (écotourisme communautaire, artisanat local...)

Sur le plan social

- Communication favorisée entre les villages, fokontany, communes et les gestionnaires mais aussi avec l'extérieur de la zone ;
- Implication dans l'éducation des enfants et des jeunes.

Impacts négatifs

Les impacts négatifs de la NAP porteront surtout sur

- Les restrictions d'accès aux ressources naturelles à savoir :

Les ressources foncières de la NAP pouvant entraîner une insécurité foncière vue le système foncier local et une diminution des productions agricoles donc une réduction des revenus des ménages du fait de l'inaccessibilité aux terrains de culture ;

Les produits non ligneux qui aident beaucoup les communautés vulnérables durant les périodes de pénurie surtout les produits de la chasse ;

Les produits miniers qui font partie des sources de revenus des ménages.

- Les conflits sociaux liés à l'utilisation des ressources naturelles et à la gestion de la NAP au niveau local (conflit d'intérêts entre communautés, villages, fokontany ou même communes)

1.5.2- MESURES DE SAUVEGARDE, PAP ET AUTRES BENEFICIAIRES

Les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ou renforcer les impacts de la création de la NAP seront détaillées plus explicitement dans un document à part qu'est le Plan de Gestion Environnemental et de Sauvegarde Social. Cependant, les mesures vont cibler les impacts touchant les PAPs concernant leur cadre de vie :

-Le développement d'une stratégie de communication efficace pour renforcer l'adhésion de la population locale et pour faire connaître la NAP partout ;

-La promotion d'activités alternatives à la pratique du tavy ;

-La promotion d'activités génératrices de revenus favorables à l'environnement ;

-Le développement de stratégie de marché par rapport à ces activités ;

-L'appui à la sécurisation foncière de la NAP et des terrains de cultures des PAP hors de la NAP compensation à la restriction d'accès aux ressources ;

-Le développement des techniques d'intensification agricole

-L'atténuation de l'utilisation des produits non ligneux et des produits miniers de la NAP par la promotion des activités génératrices de revenus ;

-La mise en œuvre de microprojets faisables et rentables à court terme proposés par les PAPs

-La réglementation de l'utilisation des ressources naturelles de la NAP à travers le renforcement de capacité locale sur la gestion de la NAP, la mise en place des structures de gestion et l'élaboration des outils de gestion de la NAP ;

-Le développement de collaboration et de partenariat entre les communautés, les villages, les fokontany, les communes et les gestionnaires.

-L'appui à l'éducation de proximité et de meilleures conditions par la réhabilitation des infrastructures scolaires.

Les gestionnaires sont conscients du fait que l'efficacité de la gestion de la NAP se mesurera au degré de prise en considération des PAPs dans les activités de conservation et de gestion de la NAP. En effet, leur adhésion assurera la viabilité et la durabilité écologique du projet.

II- AMENAGEMENT ET ZONAGE DE LA NAP AMBATOFOTSY

Par définition, une aire protégée est « *Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* » (UICN 2008).

II-1 DEFINITIONS

Une aire protégée (selon UICN) est un territoire ou zone marine et/ou côtière: consacrée particulièrement à la protection et au maintien de la diversité biologique (écosystèmes, espèces, variabilité génétique) ainsi que des ressources naturelles et culturelles associées et gérée par des moyens efficaces, juridiques ou autres.

Au sens de la loi N° 28/2008 du 29 Octobre 2008 portant refonte du Code de Gestion des Aires Protégées, on entend par Aire protégée (AP) un territoire délimité, terrestre, marin, côtier, aquatique dont les composantes présentent une valeur particulière notamment biologique, naturelle, esthétique, morphologique, historique, archéologique, culturelle ou culturelle, et qui nécessite, dans l'intérêt général, **une préservation multiforme**.

Elle est gérée en vue de la protection et du maintien de la diversité biologique, de la conservation des valeurs particulières du patrimoine naturel et culturel et de l'utilisation durable des ressources naturelles contribuant à la réduction de la pauvreté.

Toutes les aires protégées à Madagascar sont régies par la Loi N° 028/2008 du 29 Octobre 2008 portant refonte du Code de Gestion des Aires protégées et ses décrets d'application.

Une aire protégée peut être subdivisée en plusieurs zones selon le statut de l'aire protégée et ses objectifs de gestion. Il y a ainsi, dans ses limites intérieures, le noyau dur et la zone tampon et, si nécessaires, dans ses limites extérieures la zone de protection et la zone périphérique.

Le noyau dur est une zone sanctuaire d'intérêt biologique, culturel ou cultuel, historique, esthétique, morphologique et archéologique, constituée en périmètre de préservation intégrale.

La zone tampon est un espace, dans lequel les activités sont réglementées pour assurer une meilleure protection du noyau dur de l'Aire protégée et garantir la vocation de chaque composante.

Cette zone peut être subdivisée selon la nécessité en :

- Zone d'Occupation Contrôlée (ZOC) qui désigne une zone habitée par des populations, située à l'intérieur de l'Aire protégée et existant antérieurement à sa création ;
- Zone d'Utilisation Contrôlée (ZUC) qui est un espace de valorisation économique où l'utilisation des ressources et les activités de production sont réglementées et contrôlées ;
- Zone de Service qui est une zone destinée à l'implantation d'infrastructures touristiques, éducatives ou fonctionnelles ;
- Zone affectée à d'autres activités spécialement autorisées et déterminées par le Plan d'aménagement et de gestion.

La zone de protection est la zone adjacente à l'Aire protégée dans laquelle les activités de production agricole, pastorale et de pêche ou d'autres types d'activités sont menées de manière à éviter de provoquer des dommages irréparables de l'Aire protégée.

La zone périphérique est la zone contiguë à la zone de protection ou le cas échéant à la zone tampon, dans laquelle les activités humaines sont encore susceptibles de produire des effets directs sur l'Aire protégée et réciproquement.

II-2 PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DE LA DELIMITATION ET DU ZONAGE DE LA NAP AMBATOFOTSY

La délimitation et le zonage de la NAP Ampotaka/Ankorabe sont étroitement liés aux différentes étapes de sa création. Le résultat des investigations sur la biodiversité du fragment de forêt d'Ampotaka a permis ont été rapporté durant les différentes consultations menées lors du processus de création de la NAP ce qui a permis de définir la délimitation finale et le zonage de la NAP. En effet, ces résultats sont reportés sur carte et discutés lors des consultations publiques pour identifier les différentes zones de la NAP surtout le noyau dur dédié à la conservation stricte de la biodiversité. Différentes cartes ont été ainsi conçues : Cartes établis à partir des données de google earth, et/ou des données de FTM ainsi que les coordonnées géographiques obtenus sur le terrain durant les descentes sur site lors de la création de la NAP. Il y a eu affinage de ces cartes jusqu'à obtention de la délimitation et du zonage actuels.

La délimitation physique actuelle de la NAP a été faite en présence des responsables fonciers locaux afin qu'elle soit intégrée dans le PLOF local et le SRAT d'Alaotra Mangoro.

II-3 DELIMITATION ET ZONAGE DE LA NAP AMBATOFOTSY

La NAP Ambatofotsy est délimitée :

- Au Sud, par le « tanety » Ambazango ;
- au Sud Ouest, par le rivière Maromatily ;
- à l'Ouest, par la rivière Iananivy ;
- au Nord Ouest, par le « tanety » Androrangaambo ;
- au Nord, par la colline de Mangabe ;
- au Nord Est, par la rivière Vatanambora ;
- à l'Est, par la délimitation administrative entre le district Anosibe An'Ala et le district Antanambao/Manampotsy ;
- au Sud Est, par la rivière Tolongoina.

Elle s'étale sur une surface de 1775 Ha 39 a 42 ca Ha environ. Elle est composée d'un noyau dur presque entièrement constitué de forêt sur une surface de 898 Ha et d'une zone tampon constituée de terrains fortement déboisés entourant le noyau dur et s'étalant sur une surface de 877 Ha 39 a 42 ca.

La gestion de la NAP Ambatofotsy sera assurée par différents outils et structure de gestion mis en place en concertation avec toutes les parties prenantes. En effet, des cahiers des charges et le Dina de gestion des ressources naturelles régleront les activités dans la zone tampon. Le présent PAG établit et définit les règles qui régissent la responsabilité de chacun des parties prenantes composant la structure de gestion de la NAP en accord avec les différentes lois régissant la création et la gestion des APs.

➤ **Le noyau dur** est délimité :

- Au Nord Ouest, par la rivière Betognatra ;
- au Nord, par la colline de Mangabe ;
- au Nord Est, par la rivière Anteratera ;
- à l'Est, par la source d'Ambolosy ;
- au Sud Est, par la rivière Ambodielaka ;
- au Sud, par Ambakoana ;
- au Sud Ouest, par la source de Maromatily.

Le noyau dur est constitué de forêt naturelle intacte (89 %), de forêt naturelle perturbée et de zone défrichée. Le noyau dur renferme presque la totalité de la forêt de la NAP. Cette forêt est constituée de forêt sempervirente de moyenne altitude de l'Est. Il assure la conservation de la majorité de la biodiversité de la NAP et des services écosystémiques générés par les différents écosystèmes de la forêt.

Toute activité, toute entrée et toute circulation dans le noyau dur sont restreinte et réglementées selon l'article 42 de la Loi N°28/2008 du 29 Octobre 2008 portant refonte code de gestion des Aires Protégées. Ainsi, seules les activités de recherche, de patrouille et d'écotourisme sont tolérées avec autorisation dans cette zone. Le passage sur les sentiers qui sont vraiment indispensables à la population locale et qui ne peuvent pas être déviés est régi par les cahiers des charges.

➤ **La zone tampon** délimitée par les limites de la NAP et du noyau dur, est constituée de la zone d'utilisation contrôlée et des zones du droit d'usage (carte 02). Les activités dans cette zone sont limitées et leurs modalités sont fixées par voie réglementaire. Dans chaque terroir, la zone tampon est délimitée comme suit :

Pour Ambonihiboka,

- à l'Est, par la rivière Vatanambora ;
- à l'Ouest, par le Noyau Dur ;

Pour Tratramarina,

- à l'Est, par le Noyau Dur ;
- à l'Ouest, par le Tanety Androrangaambo ;

Pour Saharongana,

- à l'Est, le Noyau dur ;
- à l'Ouest, la rivière Iananivy ;

Pour Fenoarivo,

- à l'Est, le Noyau Dur ;
- à l'Ouest, le Tanety Amboahangimasina.

Les zones du droit d'usage sont des lambeaux de forêts répartis dans la zone tampon constituée de lambeaux de forêt :

- la forêt de Betognatra et la forêt de Lavasira (**48.2894, -19.5100 et 48.2894, -19.5826 ; 48.3263, -19.5088 et 48.3263, -19.5808**) ;
- la forêt d'Agnambolavenona (**48.2894, -19.5100 et 48.2894, -19.5826 ; 48.3263, -19.5088 et 48.3263, -19.5808**) ;
- la forêt d'Ambatomatrana.

Par le Dina de gestion des ressources naturelles de la NAP, une délimitation de 30 m à partir de la délimitation propre de la NAP (limite de la zone tampon) servira de zone de protection.

Les villages et Fokontany ainsi que les communes concernées par la NAP constituent la zone périphérique de la NAP dans lequel les activités de gestion et de conservation de la NAP pourraient avoir des impacts sur la vie des communautés et vice-versa.

1. La vocation de l'AP Ambatofotsy selon le Système des Aires Protégées de Madagascar (SAPM) :

Conservation de patrimoine culturel : Protection des sites culturels et des tombeaux des ancêtres de la population locale

Priorité de conservation : Représentation de l'Ecorégion des Forêts Denses Humides de Moyennes altitudes de Madagascar dans la zone

Développement : Développement rural basé sur l'utilisation durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité.

Education environnementale : Promotion de la connaissance des ressources de la NAP Ambatofotsy pour la fierté du district Anosibe An'Ala.

Recherche : Connaissance de la biodiversité et inventaire des ressources pour une

meilleure gestion de l'Aire Protégée.

Catégories de gestion UICN : Réserve des Ressources Naturelles (Catégorie VI : Aire protégée gérée principalement pour l'utilisation durable des écosystèmes naturels, Aire protégée avec ressources naturelles gérées)

2. la mission des gestionnaires :

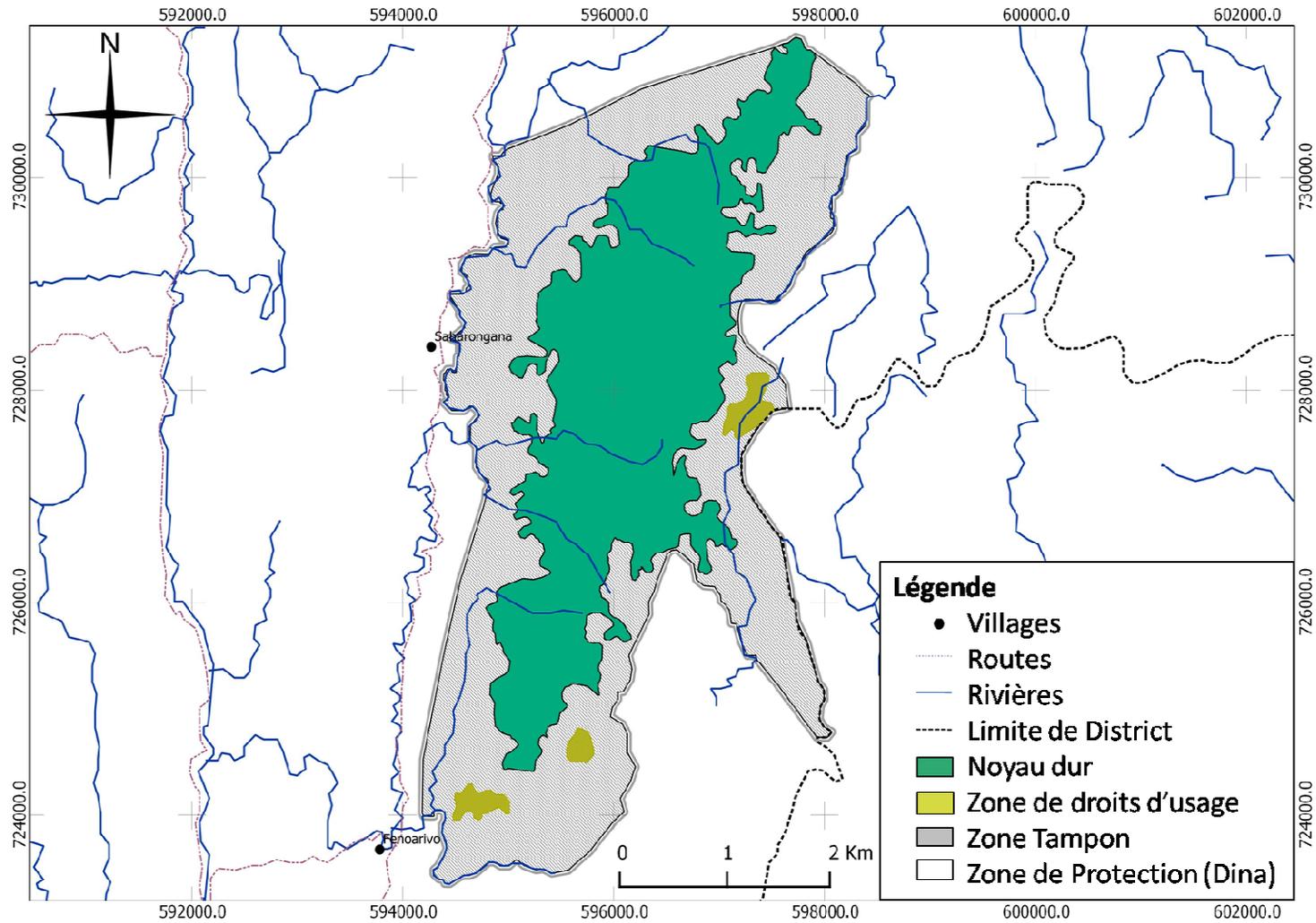
Conserver in situ la biodiversité et gérer durablement les ressources naturelles de la NAP Ambatofotsy pour assurer le bien être de la population locale

3. les textes légaux en vigueur :

Loi N°2001/05 portant code de gestion des Aires Protégées

Arrêté N° 52005/2010 du 20 décembre 2010 modifiant l'arrêté N° 18633 du 17 octobre 2008

Figure 6: Zonage de la NAP Ambatofotsy



III- MODE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

III.1- PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE DU SAPM

La gestion de la NAP Ambatofotsy sera basée sur les principes de bonne gouvernance recommandés par l'IUCN et qui ont été adoptés par le SAPM. Il s'agit de :

- **Légitimité et droit à l'opinion** - Assurer la capacité des hommes et des femmes à influencer les décisions sur la base de la liberté d'association et d'expression;
- **Subsidiarité** - Attribuer la responsabilité et l'autorité de gestion aux institutions qui sont les plus proches des ressources en question;
- **Justice** - Partager équitablement les coûts et les bénéfices de la conservation et fournir un système de recours à un jugement impartial en cas de conflit;
- **Ne pas causer du mal** - S'assurer que les coûts de la conservation ne tombent pas sur certains acteurs sociaux faibles sans aucune forme de compensation;
- **Direction** - Etablir des objectifs de conservation à long terme reposant sur une appréciation des complexités écologiques, historiques, sociales et culturelles;
- **Précaution** - Les initiatives qui présentent des dangers sérieux pour la santé humaine ou la biodiversité ne devraient pas être entamées. Les "vocations écologiques" des milieux doivent être respectées. L'utilisation durable des ressources naturelles par la sécurité d'accès et un juste prix de marché doit être promue;
- **Performance** - Atteindre les objectifs de la gestion et répondre aux besoins et soucis de toutes les parties prenantes tout en utilisant raisonnablement les ressources;
- **Imputabilité** - Etablir des lignes de responsabilités claires et assurer un flux transparent des informations sur les processus et les institutions.

III.2- LE CHOIX DE LA CATEGORIE ET DU MODE DE GOUVERNANCE

Le choix de la catégorie et du mode de gouvernance de la NAP Ambatofotsy a été effectué en considération des critères des catégories de l'IUCN et des caractéristiques propres à la NAP et ce de manière participative. Ainsi, la NAP a été assignée de la **catégorie VI** : Aire protégée gérée principalement pour l'utilisation durable des écosystèmes naturels (Aire protégée avec ressources naturelles gérées) qui se traduit dans le SAPM en Réserve des Ressources Naturelles et dont l'objectif premier est de protéger les écosystèmes naturels et d'utiliser les ressources naturelles de façon durable, lorsque conservation et utilisation durable peuvent être mutuellement bénéfiques.

En harmonie avec les objectifs de l'IUCN et du SAPM, elle vise alors à :

- Assurer la protection et le maintien à long terme de la diversité biologique et des autres valeurs naturelles et culturelles du site ;
- Protéger les ressources naturelles contre toutes formes d'utilisation susceptibles de porter préjudice à la diversité biologique ;
- Encourager l'utilisation durable des ressources naturelles de la NAP ;
- Utiliser les ressources naturelles renouvelables dans l'intérêt de la population locale ;
- Améliorer la connaissance de la biodiversité de la NAP par la recherche pour mieux orienter les décisions de gestion ;
- Assurer la bonne gouvernance de la NAP par la mise en œuvre de la gestion participative et des systèmes de suivi ;
- Apporter une contribution au développement économique et social en général par la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- Développer un mécanisme de financement durable pour assurer la gestion permanente de la NAP et le développement socio-économique de la zone.

Au regard des caractéristiques de la NAP et de la catégorie choisie, **une gouvernance partagée collaborative** est le mode de gouvernance la plus appropriée vu que l'accès aux ressources naturelles est essentiel pour le mode de vie et l'identité culturelle des communautés locales ; de plus l'engagement et la collaboration entre le gestionnaire et les communautés de base sont essentiels à la gestion afin que chacun puisse apporter ses connaissances, ses points de vue et aspirations dans le développement de l'AP et la prise de décision.

III.3- LA STRUCTURE DE GESTION DE LA NAP

Ayant comme mode de gouvernance la gestion partagée collaborative entre différentes parties prenantes, la NAP Ambatofotsy a comme structure de gestion le partage des responsabilités à différents niveaux : L'organe de décision composé du MEF ministère tutelle de la NAP et du Comité d'orientation et d'évaluation (COE), l'organe exécutif représenté par le Comité de Gestion Participative (COGE). D'autres organes s'ajoutent à ces deux organes clés, qui ont aussi leur rôle dans la gestion et la pérennisation de la NAP à savoir l'organe consultatif et l'organe d'appuis.

Le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF)

En tant que tutelle de la NAP Ambatofotsy par le biais du SAPM, le MEF est l'organe de décision qui aura comme rôles principaux de :

- servir d'interface avec les autres ministères, les partenaires techniques et financiers ;
- valider le PAG ;
- assurer la gestion de la NAP ;

-appuyer le gestionnaire délégué sur les aspects législatifs et juridiques.

Il décide en dernier ressort sur toutes les décisions de gestion de la NAP.

Comme stipuler dans les documents d'orientation sur la création de la NAP, le MEF peut déléguer la gestion de la NAP à un gestionnaire délégué ce qui est le cas pour la NAP Ambatofotsy, cependant il peut intervenir à tous les niveaux de gestion de la NAP en sa qualité de tutelle (décision, orientation, mise en œuvre).

Le Comité d'Orientation et d'Evaluation (COE)

Le COE en tant qu'organe de décision aura comme charge de :

-Orienter et valider la politique et les grandes lignes de gestion de la NAP Ambatofotsy en accord avec le SAPM ;

-Valider les plans de travail et les rapports avec les budgets qui s'y rapporte ;

-Suivre et évaluer la gestion technique, administrative et financière de la NAP par le COGE ;

-Suivre la bonne exécution de la politique et des stratégies de gestion de la NAP ;

-Appuyer le COGE dans la recherche de financement pour l'exécution des activités de gestion et de conservation de la NAP Ampotaka/Ankorabe ;

-Plaidoyer.

Le COE se doit de défendre et de soutenir les intérêts de la NAP et des communautés riveraines de même qu'il est tenu d'appuyer le COGE dans l'application de la loi, la résolution des conflits et le renforcement de capacités dans la gestion de la NAP.

Le COE est désigné par décret par le MEF.

Le fonctionnement du COE sera développé dans un règlement intérieur et un manuel de procédures élaborés et approuvés par tous ses membres.

Le Comité de Gestion Participative (COGE)

Le COGE est en charge de l'exécution de la gestion de la NAP. Le mode de gouvernance partagée et collaborative étant choisi pour la NAP Ambatofotsy, il va donc y avoir partage de l'autorité et des responsabilités de gestion de l'aire protégée entre le gestionnaire délégué (le MEF ayant délégué la gestion à un gestionnaire délégué) et les communautés de base (COBA) Cependant, l'autorité formelle de décision, la responsabilité et l'imputabilité sont entre les mains du gestionnaire délégué. Les COBA seront quand même informés,

consultées et vont participer lors des prises de décision surtout celles qui les concernent directement.

Le Gestionnaire délégué a comme responsabilité de :

- Assurer la gestion opérationnelle de la NAP ;
- Assurer la coordination et la mise en œuvre des activités de gestion et de conservation de la NAP selon le PAG ;
- Proposer les stratégies et orientations de mise en œuvre de la gestion de la NAP ;
- Rendre des comptes à tous les niveaux de structure de la gestion de la NAP
- Mettre à jour le PAG suivants les réorientations ;
- Communiquer avec les organismes partenaires ;
- Orienter les activités des COBA ;
- Concevoir et mettre en œuvre le système de suivi et d'évaluation des réalisations des COBA par rapport au PAG ;
- Veiller au respect de l'intégrité de la NAP en entier.

Il aura ainsi à développer les outils nécessaires à la bonne marche de la gestion de la NAP tels que le PAG quinquennal, les PTA et les budgets qui s'y rapportent, le PGESS, le Dina et les cahiers des charges relatifs à l'utilisation des ressources naturelles de la NAP, les rapports de réalisation...

Comme indiqué plus haut, le Gestionnaire délégué est tenu d'informer et de consulter les communautés locales dans les prises de décision surtout celles qui auront une incidence directe sur la vie des communautés locales. Le fonctionnement du gestionnaire sera consigné dans un manuel de procédures.

Les COBA, pour leur cas, sont tenues de :

- Elaborer et mettre en œuvre les PTA des terroirs qu'elles ont à gérer ;
- Elaborer et mettre en œuvre les cahiers des charges qui régissent l'utilisation des ressources de la NAP ;
- Elaborer et appliquer le Dina pour la gestion des ressources de la NAP ;

- Participer à la mise en œuvre des activités de la NAP telles que le suivi écologique, la surveillance de la NAP... ;
- Identifier et réaliser des microprojets dans le cadre des activités de gestion et de conservation de la NAP ;
- s'organiser en Fédération qui sera représentée dans le COE.

Figure 7: Communautés engagées dans la restauration de la forêt



Les COBA rendent compte de leurs réalisations et des événements qui concernent la NAP au gestionnaire délégué. Ils auront comme outils de gestion les PAGs, les cahiers des charges et le Dina de gestion des ressources de la NAP.

Pour l'application du Dina, un comité d'exécution du Dina (CED) externe aux COBA a été mis en place mais issu de la population locale. Ce comité est composé de huit (08) membres et il a un mandat de un an. Son fonctionnement est consigné dans un règlement intérieur et un manuel de procédure qui ont été concertés entre les membres et validés par les autorités locales.

L'organe d'appuis

Comme la gestion de la NAP ne concerne que la conservation de la NAP mais se développe sur beaucoup de secteur, il est essentiel de s'ouvrir à d'autres parties prenantes. Ainsi, l'organe d'appuis est surtout en charge des appuis techniques et financiers de la NAP particulièrement à certains points clés.

Cet organe d'appuis est composé des bailleurs, des Services Techniques Déconcentrés (STD) et des Collectivités Territoriales Décentralisées CTD (Région, District, Maires, Chef de Fokontany).

L'organe consultatif

Comme son nom l'indique, cet organe est consulté sur l'orientation des stratégies de gestion de la NAP surtout à certains points qui les concernent directement. Le gestionnaire rend compte à l'organe consultatif. Il conseille et appuie le gestionnaire dans la réalisation des activités de gestion et de conservation de la NAP.

L'organe consultatif est composé des élus, des autorités traditionnelles locales, des Sociétés Civiles...)

Le fonctionnement de chaque niveau de la structure est consigné dans un manuel de procédure propre à chaque niveau.

Figure 8: Organigramme de la structure de gestion de la NAP

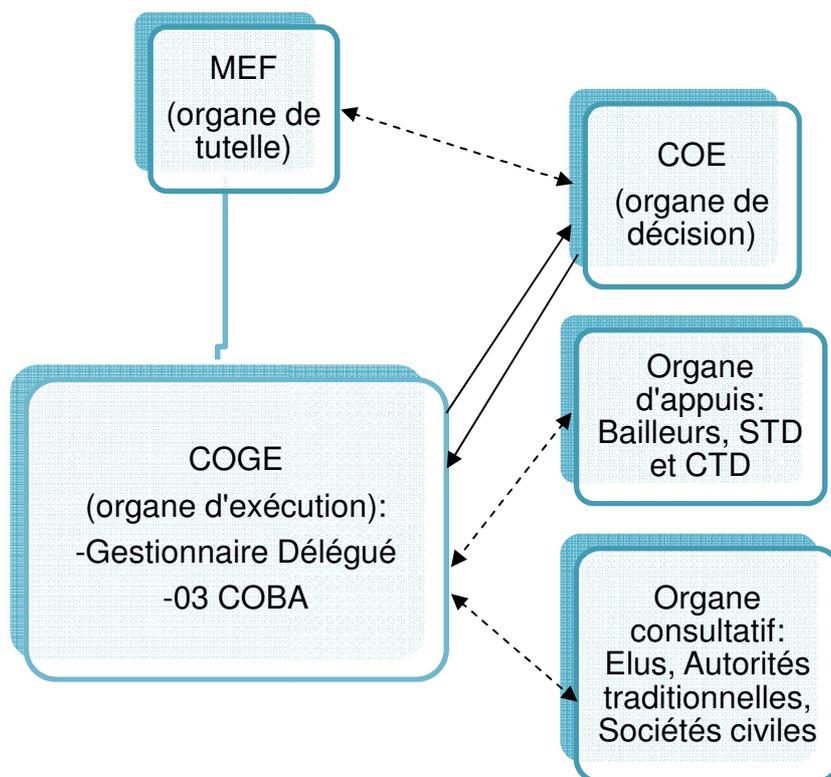


Tableau 3: Résumé sur les rôles et responsabilités de chaque niveau de structure de gestion de la NAP Ambatofotsy

Entité	Rôles et responsabilités	Composantes	Processus de décision et relation avec les autres entités
MEF	<ul style="list-style-type: none"> -servir d'interface avec les autres ministères, les partenaires techniques et financiers ; -valider le PAG ; -assurer la gestion de la NAP ; -appuyer le gestionnaire délégué sur les aspects législatifs et juridiques. 	MEF	<ul style="list-style-type: none"> Tutelle de la NAP Décision en dernier recours sur la gestion de la NAP
COE	<ul style="list-style-type: none"> -Orienter et valider la politique et les grandes lignes de gestion de la NAP Ambatofotsy en accord avec le SAPM ; -Suivre et évaluer la gestion technique, administrative et financière de la NAP par le COGE ; -Suivre la bonne exécution de la politique et des stratégies de gestion de la NAP ; -Plaidoyer. 	<ul style="list-style-type: none"> 1 DREF ALM 1 Région ALM 1 CIREF MRG 1 Gestionnaire délégué 2 Représentants de la Fédération MIRINDRA 4 Représentants des Services Techniques Déconcentrés 1 District AAA 1 Maire de la CR Tratramarina 1 Maire de la CR Anosibe An'Ala 2 Représentants des partenaires techniques et financiers 2 Représentants des sociétés civiles 4 Représentants des autorités traditionnelles 4 Représentants de la Fédération Mirindra 	<ul style="list-style-type: none"> Règlement intérieur sur le fonctionnement définissant les processus de décision Suivi et évaluation du gestionnaire Appui à la mise en œuvre de la politique de gestion de la NAP par le gestionnaire
Gestionnaire délégué	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer la gestion opérationnelle de la NAP ; -Assurer la coordination et la mise en œuvre des activités de gestion et de conservation de la NAP selon le PAG ; -Proposer les stratégies et orientations de mise en œuvre de la gestion de la NAP ; -Mettre à jour le PAG suivants les réorientations ; -Concevoir et mettre en œuvre le système de suivi et d'évaluation des réalisations des COBA par rapport au PAG ; 	Institution déléguée de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Contrat de délégation de gestion et cahier des charges s'y rapportant Rend compte au COE et au MEF Informé et consulter les COBA

	<ul style="list-style-type: none"> -Communiquer avec les organismes partenaires ; -Orienter les activités des COBA ; -Veiller au respect de l'intégrité de la NAP en entier. 		
03 COBA	<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer et mettre en œuvre les PTA des terroirs qu'elles ont à gérer ; -Elaborer et mettre en œuvre les cahiers des charges qui régissent l'utilisation des ressources de la NAP ; -Elaborer et appliquer le Dina pour la gestion des ressources de la NAP ; -Participer à la mise en œuvre des activités de la NAP telles que le suivi écologique, la surveillance de la NAP... ; -Identifier et réaliser des microprojets dans le cadre des activités de gestion et de conservation de la NAP. 	03 VOI concernés par la NAP Ambatofotsy	Dina, cahiers des charges Rend compte au gestionnaire délégué
Organe d'appuis	-Se charger des appuis techniques et financiers	Bailleurs, STD, CTD	
Organe consultatif	-Conseiller et appuyer le gestionnaire	Elus, autorités traditionnelles locales, Sociétés Civiles	

III.4- LA CAPACITE ET L'EFFICACITE DE GESTION DE LA NAP

L'évaluation de la NAP dépend de la mesure avec laquelle les réalisations et les performances concourent à l'atteinte des objectifs stratégiques. Ainsi, l'évaluation de la capacité et de l'efficacité de gestion de la NAP est un moyen pour mesurer les réalisations et les performances de gestion de la NAP. La NAP Ambatofotsy est une réserve de ressources naturelles ayant comme objectifs principaux la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.

L'évaluation de la capacité de gestion de la NAP Ambatofotsy, a été effectuée en se référant au système d'évaluation adopté par le SAPM qui tient compte de quatre groupes d'éléments importants :

- L'évaluation de la disponibilité d'informations et de son accessibilité ;
- L'évaluation de la délimitation et du zonage de l'aire protégée ;
- L'évaluation du niveau de surveillance et de la connaissance ;
- L'évaluation des ressources (humaines, financières, logistiques) disponibles et celle de la qualité des relations avec tous les partenaires de l'aire protégée.

A cela s'ajoute la capacité stratégique pour l'atteinte des objectifs fixés.

Tableau 4: Evaluation de la capacité de gestion de la NAP Ambatofotsy

Facteurs clés de la capacité de gestion	2008	2013	2016
Disponibilité et accessibilité des informations	Faible	Moyenne	Bonne
Niveau de délimitation et de zonage de la NAP	Faible	Moyenne	Bonne
Niveau de surveillance et de connaissances pratiques	Faible	Faible	Moyenne
Ressources disponibles	Faible	Faible	Moyenne
Relations extérieures	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Capacité stratégique	Faible	Faible	Moyenne
Capacité globale :	Faible	Faible	Moyenne

Dans l'ensemble, la capacité de gestion de la NAP est encore **Faible** actuellement nécessitant d'améliorations et de renforcement de capacité à tous les niveaux de structure de gestion.

Quand à l'évaluation de l'efficacité de gestion, elle a été effectuée avec le canevas IEG du MNP selon la méthode du « Tracking Tool (PAMETT) » développé par l'UICN et adopté par

le SAPM. Ainsi, par cette méthode, des scores sont attribués à 31 aspects précis de la gestion. En suivant l'évolution de ces scores, traduits en 'indice d'efficacité de gestion', un indicateur de performance est formulé en regard des objectifs de la NAP ; il permet aussi de mesurer l'impact des actions menées pour la réorientation éventuelle des stratégies opérationnelles. Ces 31 aspects sont regroupés ici sous leurs six catégories principales

Tableau 5: Evolution de l'indice d'efficacité de gestion de la NAP selon le Tracking Tool

Efficacité de gestion de la NAP		Attendu fin 2016
Catégories	2013	
Evaluation du Contexte	9	?
Evaluation de la Planification	9	?
Evaluation des Intrants	6	?
Evaluation du Processus de gestion	20	?
Evaluation des Extrants	4	?
Evaluation des Effets/Impacts	34	?
Scores total	82	87

Comme la gestion de la NAP n'est pas encore effective, l'analyse a considéré les capacités actuelles des constituants de la structure de gouvernance. Aussi pour 2016, le Gestionnaire devrait déjà être opérationnelle, le décret définitif devrait être obtenu et la planification mise en œuvre. La gestion de la NAP étant participative incluant différentes parties prenantes, l'évaluation de la capacité de gestion devra en prendre compte pour l'amélioration des efforts et performances de gestion de la NAP. Le suivi de l'évolution des scores permettra au gestionnaire de mesurer l'impact de leur intervention et décider de réorienter ses stratégies de gestion.

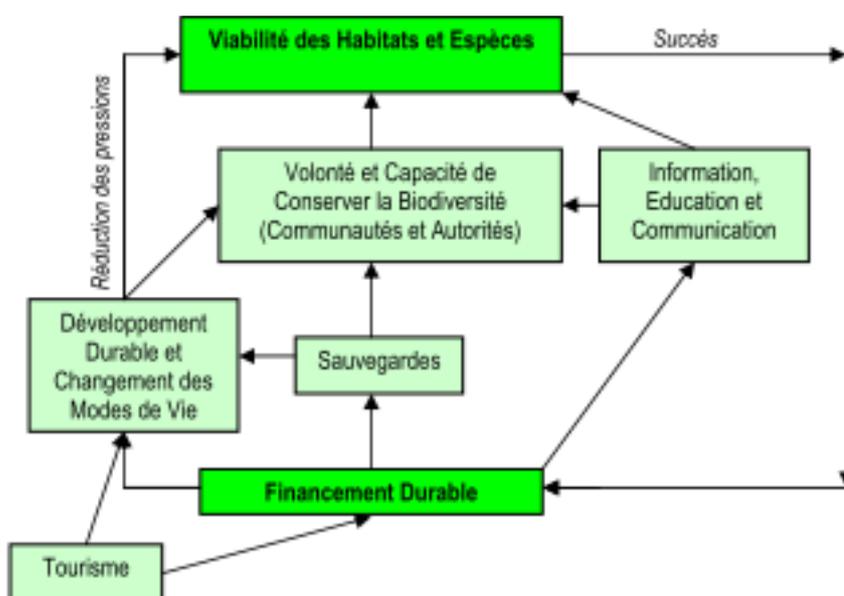
IV- OBJECTIFS, STRATEGIES ET ACTIONS

IV.1- OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Comme indiqué plus haut, Madagascar a pris l'engagement d'augmenter la superficie de ses aires protégées à six millions d'hectares constituant environ 10 % du territoire national. Pour atteindre cet objectif, en plus des aires protégées déjà existantes, une nouvelle génération d'aires protégées a été mise en place incluant de nouvelles catégories d'aires protégées et ce afin d'assurer la conservation et la valorisation de la biodiversité terrestre, lacustre, marine et côtière du pays et la représentativité de toutes les catégories d'aires protégées de l'UICN. L'ensemble de toutes ces aires protégées déjà existantes et en formation constitue le

Système des Aires Protégées de Madagascar SAPM. Compte tenu des objectifs et préoccupations du SAPM (cf Section I.1), la gestion de la NAP Ambatofotsy impliquera davantage que la gestion de la **biodiversité**. Déjà, le statut de création définitive va supposer une gestion permanente donc il est nécessaire d'assurer la **pérennisation** de la NAP. Il est aussi prévu que les effets et impacts de la création de la NAP sur la vie sociale, culturelle et économique des populations concernées soient pris en considération à travers la mise en œuvre de mesures de sauvegardes appropriées qui garantissent l'adhésion et l'appropriation de l'AP par les communautés locales et assurer ainsi la viabilité à long terme de la NAP. La NAP Ambatofotsy, étant de catégorie VI, devra favoriser la conservation de la biodiversité en harmonie avec l'utilisation durable des ressources naturelles par les populations locales pour le maintien de leur mode de vie traditionnel et fortement lié à la biodiversité et les ressources naturelles qui sont généralement leurs seules sources de revenu. La préservation à long terme de la biodiversité et des ressources garantit la perpétuation de l'utilisation durable des ressources naturelles cependant, cette utilisation pourrait entraîner la dégradation de la biodiversité si elle n'est pas bien considérée entraînant la dégradation des cadres de vie par la perte des moyens de subsistance. Il est donc nécessaire de tenir compte de la sauvegarde et de l'amélioration des cadres de vie, non seulement pour des raisons liées à la justice et aux droits humains, mais aussi et surtout pour concilier la relation entre les hommes et la nature. Cette interdépendance est illustrer par le schéma ci-après :

Figure 9: Liens entre la conservation, la pérennisation et la sauvegarde de la qualité de vie locale



Au regard des attentes qui pèsent sur la NAP, la Vision de la NAP Ambatofotsy est la suivante : « **La biodiversité et les ressources naturelles d'Ambatofotsy seront**

préservées et gérées durablement pour assurer les services écologiques qui garantissent le bien-être de la population locale et des générations futures tout contribuant au développement local. »

Pour que cette vision se réalise, l'objectif global est d'« ***Assurer l'intégrité de la biodiversité de la NAP, garant de la pérennisation de la NAP, de l'utilisation durable de ses ressources naturelles ainsi que de la sauvegarde et de l'amélioration des moyens de subsistance locaux, par une gestion participative. »***

Ainsi, à la suite de la planification suivant la méthode Miradi et les analyses thématiques, cinq (05) résultats attendus ont été identifiés pour regrouper les objectifs de gestion de la NAP Ambatofotsy :

Résultat Attendu 1 : La viabilité des cibles de conservation est maintenue sur toute l'étendue de la NAP assurant l'intégrité de toute la biodiversité de la NAP ;

Résultat Attendu 2 : L'utilisation durable des ressources naturelles de la NAP contribue à sauvegarder et à améliorer les conditions de vie des populations concernées ;

Résultat Attendu 3 : La NAP Ambatofotsy est intégrée dans la politique de développement local, régional et national ;

Résultat Attendu 4 : La gestion de la NAP est assurée et suit les principes de bonne gouvernance dans le respect des pratiques locales ;

Résultat Attendu 5 : Les processus de pérennisation sont identifiés et mis en œuvre pour assurer la gestion à long terme de la NAP ;

L'accomplissement de ces cinq (05) résultats permettra d'atteindre l'objectif global de la NAP. Pour cela, ces résultats thématiques sont déclinés en objectifs génériques d'où découlent les stratégies et les actions à planifier pour la réalisation des activités liées à la gestion de la NAP. Ces objectifs, communs à tous les acteurs, expriment la situation souhaitée pour la NAP sur laquelle les évaluations futures seront conduites. Les impacts et les produits livrables des actions seront aussi détaillés ici.

IV.2- STRATEGIES ET ACTIONS

Résultat Attendu 1 : La viabilité des cibles de conservation est maintenue sur toute l'étendue de la NAP assurant l'intégrité de toute la biodiversité de la NAP

La forêt Ambatofotsy, comme énoncée précédemment, est devenue un îlot où s'est réfugié la biodiversité restant de la zone. Et l'intégrité de cette biodiversité n'est assurée que par la maîtrise des menaces qui planent sur cet îlot et ses environs, notamment les menaces que

subissent et qui planent sur les cibles de conservation. Afin de les maîtriser, il est possible d'intervenir à trois niveaux : la prévention, la lutte et la restauration.

Pour la prévention, il est nécessaire d'identifier et d'utiliser les moyens qui permettent d'éviter les menaces. Cependant, afin de bien orienter les stratégies pour maîtriser ces menaces, il est aussi utile d'avoir une meilleure connaissance de la NAP à travers des suivis et des recherches focalisées sur sa biodiversité et les menaces qui pèsent sur cette biodiversité.

Le renforcement des surveillances, des contrôles et du respect du zonage de la NAP permet de maîtriser les pressions qui pèsent sur cette biodiversité. L'information, l'éducation et la communication sont aussi des moyens très efficaces pour impliquer les parties prenantes à la conservation de la biodiversité de la NAP.

Dans certaines situations, les effets de certaines pressions sont déjà là ; il est alors nécessaire d'avoir recours à la restauration afin de réduire ces effets et d'améliorer l'état de dégradation de la biodiversité pour assurer sa viabilité.

Objectif spécifique 1 : La viabilité des cibles de conservation de la NAP Ambatofotsy est assurée pour les cinq ans à venir

Stratégie 1 : Mettre en place des systèmes de protection de la forêt

Action 1 : Mise en place de pare-feu autour du noyau dur matérialisé par des zones de restauration

Action 2 : Etablissement et application d'un système de contrôle et de surveillance du noyau dur

Stratégie 2 : Favoriser les activités qui réduisent la perte de l'habitat

Action 1 : Promotion des cultures en courbe de niveau pour la protection des bassins versants

Action 2 : Promotion des techniques de culture sans feu dans la NAP

Stratégie 3 : Restaurer les habitats dégradés

Action 1 : Elaboration et mise en œuvre d'un programme de restauration de la forêt

Action 2 : Suivi de la restauration naturelle de la forêt

Stratégie 4 : Contrôler toute activité, toute entrée et toute circulation dans le noyau dur

Action 1 : Vérification des autorisations (collecte, activité, passage)

Action 2 : Application du Dina et des Lois

Objectif spécifique 2 : Les connaissances de la biodiversité de la NAP se trouvent améliorées

Stratégie 1 : Mener des recherches pour améliorer les connaissances sur la biodiversité de la NAP

Action 1 : Conception et mise en œuvre d'un plan de recherche

Action 2 : Effectuer un inventaire multidisciplinaire périodique dans l'ensemble de la NAP pour les grands groupes faunistiques

Action 3 : Effectuer une étude de la dynamique de la colonie de roussette d'Ambatofotsy par la méthode de capture-marquage-recapture et de l'effet des perturbations dans la grotte sur la colonie

Action 4 : Effectuer un inventaire floristique participatif périodique

Action 5 : Identification des recherches prioritaires à la conservation de la biodiversité de la NAP

Action 6 : Développer des protocoles de collaboration avec les institutions travaillant dans le domaine de la recherche

Stratégie 2 : Evaluer l'état des cibles de conservation

Action 1 : Conception et application d'un système de suivi écologique participative des cibles de conservation et des menaces

Impacts : La mise en place de système de protection permettra de prévenir les effets des pressions sur la forêt et donc sur la biodiversité qu'elle renferme. Les connaissances recueillies sur l'ensemble de la NAP mais aussi sur les espèces particulières et les menaces qui planent sur la NAP permettront au gestionnaire d'améliorer ses stratégies de gestion et de prioriser ces actions. Les actions de protection prévues assureront la maîtrise des pressions qui pèsent sur la biodiversité. Enfin, le programme de restauration de la forêt aura un impact non négligeable sur l'amélioration de son état donc de l'état de la flore et faune qu'elle renferme.

Produits livrables :

Plan de restauration

Plan de suivi écologique pour l'ensemble de la NAP

Plan de recherche pour l'ensemble de la NAP

Protocole de visite de la grotte

Protocole de collaboration

Rapports

Résultat Attendu 2 : L'utilisation durable des ressources naturelles de la NAP contribue à la sauvegarde et à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées

Comme la catégorie de la NAP l'indique : Réserve des Ressources Naturelles, une des priorités de la NAP est l'utilisation durable de ses ressources naturelles avec en prime la génération de bénéfices surtout pour l'amélioration de la qualité de la vie locale. Pourtant, la population locale étant dépendante des ressources naturelles pour leurs besoins de base, cette utilisation, si elle n'est pas maîtrisée, pourrait avoir d'impacts sur l'intégrité de la biodiversité pouvant entraîner la disparition des ressources auxquelles dépendent les communautés locales. Et si au contraire, il y a restriction à l'accès à ces ressources, c'est la qualité de la vie locale qui risque d'être dégradée. Le grand défi est donc d'assurer que la NAP continue de fournir des biens et des services pour les communautés tout en assurant la viabilité des cibles de conservation et que les restrictions occasionnées par la gestion de la NAP n'auront aucun ou peu d'incidence sur la vie locale. Ainsi, outre la nécessité de garder l'intégrité de la biodiversité de la NAP et la maîtrise de la durabilité des ressources naturelles, il est donc nécessaire d'instaurer des mesures de sauvegarde pour atténuer ou faire disparaître les impacts négatifs de ces restrictions sur la vie locale.

Objectif spécifique 1 : Les restrictions à l'accès aux ressources se trouvent compensées par d'autres activités d'ici fin 2018

Stratégie 1 : Développer d'autres sources de bois pour réduire les pressions sur la forêt d'Ambatofotsy

Action 1 : Reboisement communautaire

Stratégie 2 : Améliorer l'élevage pour réduire le recours aux viandes sauvages

Action 1 : Mise en place de soin animalier de proximité communautaire

Action 2 : Renforcement de capacité des communautés locales sur des techniques d'élevage plus rentables

Stratégie 3 : Promouvoir des activités génératrices de revenus (AGR)

Action 1 : Identification et création d'activités génératrices de revenus par les communautés locales

Action 2 : Appui à la réalisation de ces activités génératrices de revenus

Action 3 : Promotion des cultures permanentes (cultures de rentes) dans les zones à partir de 30 m du noyau dur jusqu'à la limite de la zone de protection

Action 4 : Appui à l'organisation des communautés locales en associations paysannes

Stratégie 4 : Améliorer le rendement agricole sur les terrains de culture extérieurs à la NAP

Action 1 : Appui à la sécurisation foncière des terrains agricoles hors de la NAP pour leur utilisation durable

Action 2 : Promotion de techniques agricoles modernes plus rentables dans les terrains agricoles hors de la NAP

Objectif spécifique 2 : Les ressources naturelles de la NAP sont gérées durablement et efficacement

Stratégie 1 : Réglementer de l'utilisation des ressources naturelles dans et autour de la NAP

Action 1 : Etablissement et mise en œuvre des PAGs et des cahiers des charges par les communautés locales

Action 2 : Etablissement et application d'un système de contrôle et de surveillance

Action 3 : Application du Dina et des lois

Action 4 : Effectuer l'inventaire participatif des stocks pour l'application des droits d'usage

Stratégie 2 : Evaluer les effets des mesures de sauvegarde prises sur la vie des PAPs et sur l'utilisation des ressources naturelles de la NAP

Action 1 : Etablissement et application d'un système de suivi socioéconomique participative des PAPs

Impacts : La règlementation de l'utilisation des ressources naturelles entraîne la gestion durable de ces ressources. La connaissance des stocks permet d'évaluer sa durabilité mais aussi de mettre en place des stratégies assurant leur durabilité. La prise de conscience sur l'importance des ressources naturelles dans la vie locale peut influencer sur le comportement des communautés locales sur les ressources naturelles. Le suivi socioéconomique permet de mesurer l'impact des mesures d'atténuation et alternatives aux restrictions d'accès aux ressources naturelles.

Produits livrables :

Plan de reboisement

Outils de règlementation de l'utilisation des ressources naturelles de la NAP

Plan de suivi socioéconomique

Résultat Attendu 3 : La NAP Ambatofotsy est intégrée dans la politique de développement local, régional et national

L'intégration de la NAP dans des plans de développement favorise sa promotion auprès des parties prenantes susceptibles d'y avoir des intérêts ou de fournir des appuis techniques ou financiers pour la pérennisation de la NAP. De plus, cela permet d'harmoniser la mise en place de la NAP avec d'autres planifications. La planification participative à différents niveaux de la NAP est déjà une forme d'intégration de la NAP. Ainsi, au niveau local, l'appropriation et l'adhésion des communautés locales à la mise en place et à sa gestion contribue à sa pérennisation. L'intégration de la NAP au niveau régional à travers le SRAT et le PLOF est une garantie de la protection de sa biodiversité par la réduction des pressions qui pèsent sur la NAP en matière d'utilisation des ressources naturelles de la NAP.

Objectif spécifique 1 : L'aménagement de la NAP est concerté et visible à tous les niveaux

Stratégie 1 : Contribuer à l'établissement des plans de développement local, régional et national

Action 1 : Délimitation de la NAP avec les autorités compétentes

Action 2 : Intégration des limites de la NAP dans le SRAT et le PLOF

Action 3 : Mise à disposition des informations sur la NAP pour l'élaboration des plans de développement régionaux et communaux

Action 4 : Acquisition du statut de protection définitive

Action 5 : Matérialisation physique des limites de la NAP

Action 6 : Immatriculation

Action 7 : Mise en place de panneaux de signalisation

Stratégie 2 : Informer, éduquer et communiquer sur l'importance de la NAP pour assurer l'appropriation de la NAP par les communautés locales et leur adhésion à sa gestion

Action 1 : Sensibilisation de la population locale sur la NAP et son importance

Action 2 : Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'éducation environnementale destinée aux enfants

Action 3 : Organisation de manifestations environnementales en rapport avec la NAP

Action 4 : Promotion d'activités sportives et culturelles au niveau des communautés locales pour favoriser les changements de comportement par rapport à la chasse chez les jeunes

Impacts : L'intégration de la NAP dans les plans de développement régional ou communal favorise la promotion et la visibilité de la NAP et assure la pérennisation de la NAP par sa visibilité la protégeant des utilisations potentielles de ses ressources dans le cadre d'autres initiatives de développement. De même, l'appropriation de la NAP par les communautés locales assure aussi sa pérennisation. Le suivi et l'évaluation de la NAP permet d'orienter les renforcements de capacité nécessaire à la pérennisation de la gestion communautaire.

Produits livrables :

Délimitation concertée et validée de la NAP

Supports d'information sur la NAP

Décret de création définitive

Plan d'éducation environnementale

Numéro d'immatriculation de la NAP

Résultat Attendu 4 : La gestion de la NAP est assurée et suit les principes de bonne gouvernance dans le respect des pratiques locales

La gestion de la NAP contribue à la pérennisation de la NAP et assure le maintien de la viabilité de la biodiversité qui la compose. Pour cela, il est impératif que les structures de gestion soient mises en place et opérationnelles mais aussi qu'elles suivent les principes de bonne gouvernance basés sur la légitimité et le droit à l'opinion, la subsidiarité, la justice, ne pas causer de torts, la direction, la précaution, la performance et l'imputabilité pour assurer la transparence et l'efficacité de la gestion.

Objectif spécifique 1 : La structure de gestion de la NAP est opérationnelle et démontre une efficacité de gestion

Stratégie 1 : Opérationnaliser tous les niveaux de la structure de gestion de la NAP

Action 1 : Validation de la structure de gestion

Action 2 : Elaboration de manuel de procédures définissant les rôles et responsabilités ainsi que le fonctionnement de chaque niveau de la structure de gestion

Action 3 : Etablissement et application des plans de travail annuels

Stratégie 2 : Appliquer la bonne gouvernance à travers la gestion collaborative de la NAP

Action 1 : Etablissement et application d'un système de communication efficace et concerté entre les différents niveaux de structure

Action 2 : Etablissement et application d'un système de suivi évaluation des activités du gestionnaire

Action 3 : Etablissement et application d'un système de suivi évaluation des activités des communautés locales

Impacts : La mise en place et l'opérationnalisation de la structure de gestion de la NAP facilitera la gestion de la NAP. L'efficacité de la communication entre les différents niveaux permettra à la structure de travailler en bonne intelligence et d'intervenir rapidement en cas de problème.

Produits livrables :

Manuels de procédures

Plans de travail annuels

Rapport de réalisation annuel

Protocole de suivi et d'évaluation des activités du gestionnaire

Protocole de suivi et d'évaluation de la gestion communautaire de la NAP

Plan de communication

Résultat Attendu 5 : Les processus de pérennisation sont identifiés et mis en œuvre pour assurer la gestion à long terme de la NAP

La pérennisation d'une NAP se réfère à de nombreux facteurs à savoir la viabilité à long terme de sa biodiversité, la durabilité de ses ressources et des services qu'elle fournit, les bénéfices engendrés par sa mise en place, en particulier pour les communautés locales, et enfin et non le moindre, la durabilité de ses financements. Tous ces facteurs ont été déjà développés plus haut sauf le dernier facteur. Or, un financement durable peut assurer la réalisation à long terme des autres composantes de la pérennisation de la NAP. Donc, il est plus que nécessaire d'assurer cette pérennisation financière à travers différents mécanismes de levée et de sécurisation de fonds.

Objectif spécifique 1 : La pérennisation des fonds pour la NAP est assurée

Stratégie 1 : Identifier et mettre en œuvre des mécanismes de financement durable

Action 1 : Elaborer un plan d'affaire pour la NAP

Action 2 : Rechercher et développer des partenariats de financement à long terme

Action 3 : Appuyer les communautés locales à développer des systèmes de levée et de sécurisation de fonds

Stratégie 2 : Promouvoir l'écotourisme dans de la NAP

Action 1 : Etude de faisabilité

Action 2 : Recherche et développement de partenariats

Action 3 : Promotion de la NAP Ambatofotsy

Impacts : La mise en œuvre de ces mécanismes de financement durable permettra de réaliser les activités de gestion et de conservation de la NAP Ambatofotsy assurant ainsi la

pérennisation de la NAP. L'établissement du plan d'affaire conduira à l'identification des lacunes financières.

Produits livrables :

Plan d'affaire

Rapport d'étude

IV.3- SUIVI ET EVALUATION

Même si l'orientation des grandes lignes des activités de gestion et de conservation de la NAP a été effectuée sur la base de différentes analyses concernant son environnement naturel, humain, opérationnel et que le processus de son développement a inclus différentes parties prenantes, il est toujours mieux de pouvoir s'assurer de leur justesse et de leur pertinence. Pour cela, l'ensemble de ces activités doit faire l'objet d'un suivi continu et d'une évaluation régulière adaptés à l'objet de la mesure. En effet, cela permet de faire une analyse critique des forces et faiblesse de la gestion. Ainsi, concernant la conservation, ce sont surtout l'évolution des niveaux de menace et la viabilité des cibles de conservation qui sont suivis ainsi que l'impact de certaines stratégies associées. Pour les autres domaines à savoir l'utilisation durable des ressources, l'écotourisme, la sensibilisation du public ou le renforcement des capacités des différents niveaux de structure, il s'agit d'effectuer un suivi aussi bien de la réalisation que l'impact des actions planifiées. Les suivis seront périodiques selon la nature des activités objet du suivi.

Ainsi, les indicateurs choisis dans les protocoles de suivi tendent à mesurer aussi bien la réalisation que l'impact des actions prévues. Divers protocoles de suivi sont établis et mis en œuvre dans l'AP dans les divers domaines thématiques des activités de ce Plan.

En ce qui concerne l'évaluation, deux types d'évaluation seront adoptés : l'évaluation de la capacité de gestion et l'évaluation de l'efficacité de gestion qui se feront à mi-parcours c'est-à-dire à la troisième année de validité de ce PAG.

Ainsi, en fonction des analyses des résultats de l'ensemble des suivis et des conclusions des évaluations, des décisions de révision ou de réorientation des stratégies et actions seront prises pour améliorer la gestion de l'AP et atteindre plus sûrement les objectifs fixés.

IV.4- PLAN DE TRAVAIL POUR LA PERIODE DE 2014-2018

Tableau 6: Plan de travail quinquennal de la NAP Ambatofotsy

Actions	Produits	Chronogramme					Responsables	Note Budget
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
<i>VISION : La biodiversité et les ressources naturelles d'Ambatofotsy seront préservées et gérées durablement pour assurer les services écologiques qui garantissent le bien-être de la population locale et des générations futures et contribuer au développement local.</i>								
<i>Objectif global : Assurer l'intégrité de la biodiversité de la NAP, garant de la pérennisation de la NAP, de l'utilisation durable de ses ressources naturelles ainsi que de la sauvegarde et de l'amélioration des moyens de subsistance locaux, par une gestion participative.</i>								
<i>Résultat Attendu 1 : L'intégrité de la biodiversité de la NAP est maintenue à travers le maintien de la viabilité des cibles de conservation sur toute l'étendue de la NAP</i>								
<i>Objectif spécifique 1 : La viabilité des cibles de conservation de la NAP Ambatofotsy est assurée pour les cinq ans à venir</i>								
<i>Stratégie 1 : Mettre en place des systèmes de protection de la forêt</i>								
Action 1 : Mise en place de pare-feu autour du noyau dur (zones de restauration : 30 m autour du noyau)							COGE	
Action 2 : Etablissement et application d'un système de contrôle et de surveillance du noyau dur	Plan de contrôle et de surveillance Protocole de contrôle et de surveillance						COGE	
<i>Stratégie 2 : Favoriser les activités qui réduisent la perte de l'habitat</i>								
Action 1 : Promotion des cultures en courbe de niveau pour la protection des bassins versants							COGE, Partenaires	
Action 2 : Promotion des techniques							COGE,	

de culture sans feu dans la NAP							Partenaires	
Stratégie 3 : Restaurer les habitats dégradés								
Action 1 : Elaboration et mise en œuvre d'un programme de restauration de la forêt	Plan et protocole de restauration						COGE, Forêt	
Action 2 : Suivi de la restauration naturelle de la forêt	Plan et protocole de suivi écologique pour l'ensemble de la NAP						COGE, Forêt	
Stratégie 4 : Contrôler toute activité, toute entrée et toute circulation dans le noyau dur								
Action 1 : Octroi et Vérification des autorisations (collecte, activité, passage, visite)							COGE, Forêt	
Action 2 : Application du Dina et des Lois							CED, COGE, Forêt, force de l'ordre, Justice	
<u>Objectif spécifique 2 : Les connaissances de la biodiversité de la NAP se trouvent améliorées</u>								
Stratégie 1 : Mener des recherches pour améliorer les connaissances sur la biodiversité de la NAP								
Action 1 : Conception et mise en œuvre d'un plan de recherche	Plan de recherche pour l'ensemble de la NAP						COGE, COE, MEF	
Action 2 : Effectuer un inventaire multidisciplinaire périodique dans l'ensemble de la NAP pour les grands groupes faunistiques	Rapports de recherche						COGE, partenaires de recherche multidisciplinaires	
Action 3 : Effectuer une étude de la	Rapports de						COGE,	

dynamique de la colonie de roussette d'Ambatofotsy par la méthode de capture-marquage-recapture et de l'effet des perturbations dans la grotte sur la colonie	recherche						partenaire de recherche sur les Chauves-souris frugivores	
Action 4 : Effectuer un inventaire floristique participatif périodique	Rapports de recherche						COGE, partenaires	
Action 5 : Identification des recherches prioritaires à la conservation de la biodiversité de la NAP							COGE	
Action 6 : Développer des protocoles de collaboration avec les institutions travaillant dans le domaine de la recherche	Protocole de collaboration						COGE, partenaires	
Stratégie 2 : Evaluer l'état des cibles de conservation								
Action 1 : Conception et application d'un système de suivi écologique participative des cibles de conservation et des menaces	Plan et protocole de suivi écologique participatif						COGE	
Résultat Attendu 2 : L'utilisation durable des ressources naturelles de la NAP contribue à la sauvegarde et à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées								
Objectif spécifique 1 : Les restrictions à l'accès aux ressources se trouvent compensées par d'autres activités								
Stratégie 1 : Développer d'autres sources de bois pour réduire les pressions sur la forêt d'Ambatofotsy								
Action 1 : Reboisement communautaire	Plan de reboisement						COGE, Forêt	
Stratégie 2 : Améliorer l'élevage pour réduire le recours aux viandes sauvages								
Action 1 : Mise en place de soin							COGE,	

animalier de proximité communautaire							Partenaires	
Action 2 : Renforcement de capacité des communautés locales sur des techniques d'élevage plus rentables							COGE, Partenaires	
Stratégie 3 : Promouvoir des activités génératrices de revenus (AGR)								
Action 1 : Identification et création d'activités génératrices de revenus par les communautés locales							COGE	
Action 2 : Appui à la réalisation de ces activités génératrices de revenus							COGE, Partenaires	
Actions 3 : Promotion des cultures permanentes (cultures de rentes) dans les zones à partir de 30 m du noyau dur jusqu'à la limite de la zone de protection							COGE, Partenaires	
Action 4 : Appui à l'organisation des communautés locales en associations paysannes							COGE, Partenaires	
Stratégie 4 : Améliorer le rendement agricole sur les terrains de culture extérieurs à la NAP								
Action 1 : Appui à la sécurisation foncière des terrains agricoles hors de la NAP pour leur utilisation	Terrains titrés						COGE, TOPO	

durable								
Action 2 : Promotion de techniques agricoles modernes plus rentables dans les terrains agricoles hors de la NAP							COGE, Partenaires	
Objectif spécifique 2 : Les ressources naturelles de la NAP sont gérées durablement et efficacement								
Stratégie 1 : Réglementer l'utilisation des ressources naturelles dans et autour de la NAP								
Action 1 : Etablissement et mise en œuvre des PAGs et des cahiers des charges par les communautés locales	Outils de réglementation de l'utilisation des ressources naturelles de la NAP						COGE, Forêt	
Action 2 : Etablissement et application d'un système de contrôle et de surveillance	Plan et protocole de contrôle et de surveillance						COGE, Forêt, Force de l'ordre	
Action 3 : Application du Dina et des lois							CED, COGE, Forêt, Force de l'ordre, Justice	
Action 4 : Effectuer l'inventaire participatif des stocks pour l'application des droits d'usage							COGE, Forêt	
Stratégie 2 : Evaluer les effets des mesures de sauvegarde prises sur la vie des PAPs et sur l'utilisation des ressources naturelles de la NAP								
Action 1 : Etablissement et application d'un système de suivi socioéconomique participative des	Plan et protocole de suivi socioéconomique						COGE, Partenaires	

PAPs								
Résultat Attendu 3 : La NAP Ambatofotsy est intégrée dans la politique de développement local, régional et national								
Objectif spécifique 1 : L'aménagement de la NAP est concerté et visible à tous les niveaux								
Stratégie 1 : Contribuer à l'établissement des plans de développement local, régional et national								
Action 1 : Délimitation de la NAP avec les autorités compétentes	Délimitation concertée et validée						COGE, TOPO	
Action 2 : Intégration des limites de la NAP dans le SRAT et le PLOF Action							Foncier	
3 : Mise à disposition des informations sur la NAP pour l'élaboration des plans de développement régionaux et communaux	Support d'informations sur la NAP						COGE	
Action 4 : Acquisition du statut de protection définitive	Décret de création définitive						COGE, COE, MEF, Gouvernement	
Action 5 : Matérialisation physique des limites de la NAP							COGE, TOPO	
Action 6 : Immatriculation	Numéro d'immatriculation de la NAP						FONCIER	
Action 7 : Mise en place de panneaux de signalisation							COGE	

Stratégie 2 : Informer, éduquer et communiquer sur l'importance de la NAP pour assurer l'appropriation de la NAP par les communautés locales et leur adhésion à sa gestion							
Action 1 : Sensibilisation de la population locale sur la NAP et son importance	Supports d'information sur la NAP						COGE
Action 2 : Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'éducation environnementale destinée aux enfants	Plan d'éducation environnementale						COGE, CISCO
Action 3 : Organisation de manifestations environnementales en rapport avec la NAP							COGE
Action 4 : Promotion d'activités sportives et culturelles au niveau des communautés locales pour favoriser les changements de comportement par rapport à la chasse chez les jeunes							COGE
Résultat Attendu 4 : La gestion de la NAP est assurée et suit les principes de bonne gouvernance dans le respect des pratiques locales							
<u>Objectif spécifique 1 : La structure de gestion de la NAP est opérationnelle et démontre une efficacité de gestion</u>							
Stratégie 1 : Opérationnaliser tous les niveaux de la structure de gestion de la NAP							

Action 1 : Validation de la structure de gestion							MEF, COE, COGE	
Action 2 : Elaboration de manuel de procédures définissant les rôles et responsabilités ainsi que le fonctionnement de chaque niveau de la structure de gestion	Manuels de procédures						COGE, COE	
Action 3 : Etablissement des plans de travail annuels	Plans de travail annuel						COGE, COE	
Stratégie 2 : Appliquer la bonne gouvernance à travers la gestion collaborative de la NAP								
Action 1 : Etablissement et application d'un système de communication efficace et concerté entre les différents niveaux de structure	Plan de communication						COGE, Partenaires	
Action 2 : Etablissement et application d'un système de suivi évaluation des activités du gestionnaire	Protocole de suivi et d'évaluation du gestionnaire						COE	
Action 3 : Etablissement et application d'un système de suivi évaluation des activités des communautés locales	Protocole de suivi et d'évaluation de la gestion communautaire de la NAP						COGE	

Résultat Attendu 5 : Les processus de pérennisation sont identifiés et mis en œuvre pour assurer la gestion à long terme de la NAP								
<u>Objectif spécifique 1 : La pérennisation des fonds pour la NAP est assurée</u>								
Stratégie 1 : Identifier et mettre en œuvre des mécanismes de financement durable								
Action 1 : Elaborer un plan d'affaire pour la NAP	Plan d'affaire						COGE	
Action 2 : Rechercher et développer des partenariats de financement à long terme							COGE	
Action 3 : Appuyer les communautés locales à développer des systèmes de levée et de sécurisation de fonds							COGE	
Stratégie 2 : Promouvoir l'écotourisme dans de la NAP								
Action 1 : Etude de faisabilité	Rapport d'étude						COGE	
Action 2 : Recherche et développement de partenariats							COGE	
Action 3 : Promotion de la NAP Ambatofotsy							COGE	

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- FARANIRINA, L., RATOVOSON F., ANDRIAMBOLOLONERA, S. & RAJAONARY, F. 2011. Etat des lieux des connaissances de la flore dans la Nouvelle Aire Protégée d'Ambatofotsy – District Anosibe An'Ala. Rapport final. MBG. p 64.
- Ministère de l'Environnement et des Forêts 2008. Canevas pour l'élaboration du plan de gestion et d'aménagement d'une aire protégée à Madagascar. Documents d'orientation. MIARO. p 70.
- Ministère de l'Environnement et des Forêts 2009. Guide pour l'élaboration du plan de gestion et d'aménagement d'une aire protégée à Madagascar. Documents d'orientation. MIARO. p 59.
- Thomas, L. & Middleton, J. 2011. Lignes directrices pour la planification de la gestion des aires protégées. Gland, Suisse : UICN. p 67.
- Dudley, N. 2008. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées. Gland, Suisse : UICN. p 96.
- Cornet, A. 1974. Essai de cartographie bioclimatique à Madagascar, Notic. Explic. n° 55.
- ORSTOM.
- Gehring, P.S., Pabijan M., Ratsoavina F.M., Köhler J., Vences, M. & Glaw, F. 2010. A Tarzan yell for conservation: a new chameleon, *Calumma tarzan* sp. n., proposed as a flagship species for the creation of new nature reserves in Madagascar. Salamandra 46 (3). Pp 167-179.
- Région Alaotra Mangoro 2005. Plan régional de Développement. P 51.
- Office National de l'Environnement 2006. Profil environnemental régional de la région Alaotra Mangoro. Rapport final. p 141.

Les copies électroniques de ce Plan d'Aménagement et de Gestion peuvent être téléchargées du site web www.sapm.com

Pour plus d'information, contacter :

DCBSAP/SAPM